

Société des Missionnaires d'Afrique – Série historique - N° 1

DE CHAPITRE EN CHAPITRE :
Les premiers Chapitres Généraux de la Société
des Missionnaires d'Afrique - 1874 -1900 -

Jean-Claude CEILLIER, M.Afr.

INTRODUCTION

Il y a de nombreux chemins pour aborder l'histoire d'un institut religieux. On pense habituellement en premier lieu à tout ce qui concerne son apostolat, et c'est bien normal quand il s'agit d'un institut actif. Ou bien on peut aussi étudier ce qui concerne sa spiritualité, ou encore la formation des candidats, ou la formation continue des membres déjà engagés, etc.

L'histoire de la Société des Missionnaires d'Afrique offre largement matière à une approche multiple de ce genre. Les pages qui suivent proposent pour leur part de parcourir une de ces avenues en présentant une brève histoire des premiers Chapitres généraux de cette Société. Dès les origines en effet ces réunions ont constitué des moments privilégiés pour le choix des orientations de la mission et pour l'animation et l'organisation de la vie des missionnaires.

On a retenu ici les Chapitres des trois premières décades de l'histoire des Missionnaires d'Afrique. Ces Chapitres sont souvent moins bien connus, et pourtant en bien des domaines ils ont élaboré ou renouvelé des choix dont vivent encore d'une manière ou d'une autre les générations actuelles de Missionnaires Pères Blancs. Nous parlerons donc de la douzaine de Chapitres généraux qui couvrent les vingt-cinq premières années de la Société, disons plus précisément du premier Chapitre général en 1874 au 12ème qui s'est réuni l'année du changement de siècle, en 1900.

La Société des Missionnaires d'Afrique (que nous appellerons le plus souvent la Société dans les pages qui suivent) a été fondée en 1868 par Mgr Lavigerie évêque d'Alger. Le premier Chapitre général s'est tenu en 1874, puis de 1874 à 1878 il y en eut un chaque année. Par la suite les intervalles sont passés à deux ou trois ans. Le dernier Chapitre général du vivant du fondateur s'est tenu en septembre 1889 à Maison-Carrée (Alger), avec cette particularité de s'être réuni en deux sessions séparées par plusieurs mois d'intervalle. A la mort du Cardinal Lavigerie, en novembre 1892, la Société avait déjà vécu dix Chapitres Généraux ; nous y ajouterons les deux Chapitres de 1894 et de 1900 qui ont bien leur place dans cette longue série des premiers Chapitres généraux, comme nous le verrons.

Dans ce parcours ce n'est pas tant l'aspect administratif ou même parfois juridique des questions débattues ou des décisions prises qui nous intéressera en premier lieu. Il s'agit davantage de découvrir les enjeux pour la mission et la vie des missionnaires, et la manière dont ils y précisaient leur idéal et leur vocation . Découvrir en somme un peu de ce qui faisait la vie et les espoirs de ces premières générations de Pères Blancs. D'autre part, s'il n'est pas possible dans le cadre d'une telle étude de reconstituer en arrière-plan toute l'histoire de la Société, on essaiera cependant d'indiquer les événements principaux de cette histoire dans le cadre de la période présentée ici.

I - LES HUIT PREMIERS CHAPITRES (1874 – 1885)

On peut regrouper les huit premiers Chapitres généraux : ils ont en commun d'avoir été courts, entièrement sous la responsabilité directe du fondateur lui-même, et tenus à des intervalles rapprochés. Cela n'en diminue pas l'importance mais leur donne un caractère de *Chapitres des débuts*, qui disparaîtra assez vite par la suite.

A) Un Chapitre de fondation : 1874

Le premier Chapitre général se tient à Alger, en octobre 1874 ¹. C'est un événement important, la première assemblée qui réunit les missionnaires en tant que groupe ecclésial reconnu. Cela est d'ailleurs souligné par le fait que Lavigerie publie une ordonnance, datée du 19 septembre 1874, précisément pour convoquer officiellement ce Chapitre et en déterminer le règlement et les pouvoirs ². Il agit ainsi en tant que Délégué Apostolique du Sahara et du Soudan, responsabilité qui lui a été confiée en 1868, et Supérieur ecclésiastique de cette jeune Société missionnaire.

Il évoque pour expliquer cette convocation le fait que la Société, bien qu'encore toute récente, commence à augmenter en nombre et a besoin de s'organiser. En fait ce nombre reste encore bien limité, 43 prêtres et 9 frères, mais la Société existe déjà depuis six ans, et quelques mois auparavant un décret diocésain ratifié par Rome avait approuvé à la fois son existence et le texte provisoire de ses Règles ³.

L'ordonnance de convocation précise, entre autres points, la composition du Chapitre : sont appelés tous les missionnaires prêtres qui sont supérieurs de communautés, plus, ajoute le texte, "*pour cette fois seulement et eu égard au petit nombre de membres qui remplissent les conditions précitées, et à défaut des membres du Conseil de la Société, lequel n'existe pas encore, tous les Missionnaires Prêtres ayant fait leur serment et qui seront présents à Alger le jour de l'ouverture...*".

Deux remarques à propos de ce passage. Tout d'abord on voit bien le caractère encore très modeste de ce groupe de missionnaires qui a presque du mal à fournir des participants ; et d'autre part on peut souligner le désir du Cardinal de réunir le plus grand nombre possible de missionnaires prêtres. Les frères, par contre, ne sont pas mentionnés. Une fois établis ces

¹ Sur ce premier Chapitre on peut consulter : Fr. Renault, *Le Cardinal Lavigerie*, 1992, p.235-236, 269 ; J. Mercui, *Les origines de la Société des Missionnaires d'Afrique*, Maison-Carrée (Alger), 1929, p. 181-194 ; Jacques Casier, Bulletin Annexe à Nuntiuncula, n° 554, janvier 1998, fiche n° 129. Pour l'ensemble des Chapitres Généraux cf. le volume des Minutes, casier 360, Archives Générales des M.Afr. (A.G.M.Afr.), via Aurelia, Rome.

² Cf. A.G.M.Afr., Fonds Lavigerie, dossier B 18, volume 1.

³ Cf. Mercui, op. cité, p.180.

critères de participation le même document présente les pouvoirs du Chapitre. Ses tâches essentielles sont : élire un supérieur général et ses assistants ainsi qu'un procureur général et un secrétaire général, tout cela à la majorité des deux tiers ; établir l'agenda des questions à débattre, et statuer souverainement pour l'interprétation des règles et constitutions.

Une seconde ordonnance paraît quelques jours seulement avant l'ouverture de l'assemblée, qui précise les modalités de l'élection du supérieur général et des assistants, tout en rappelant que le fondateur reste en fait le seul supérieur de la Société⁴. Toutes ces précisions peuvent paraître minutieuses à l'excès mais n'oublions pas qu'il n'y a eu jusque là aucun Chapitre général et que la seule autorité établie pour ce groupe encore peu organisé est effectivement celle de Lavigerie.

Le Chapitre se réunit donc le 11 octobre 1874, sous la présidence de Mgr Lavigerie lui-même. Il compte 17 participants, en majorité des supérieurs de communautés. Deux confrères ordonnés de la veille sont nommés comme secrétaires, les pères Aubert et Bresson. Mercui, dans son *Histoire des Origines de la Société*, donne la liste des postes de missions ainsi représentés : les Attafs, Tagmount-Azouz, Laghouat, les Arifs, Biskra, Géryville, et quatre centres de formation, le séminaire St Eugène, le *petit noviciat*⁵, le noviciat lui-même, et le scolasticat représenté par Livinhac⁶.

Les travaux ont demandé six séances, réparties de part et d'autre de la retraite annuelle, et l'ensemble a duré jusqu'au 25 octobre. Quelles ont été les principales questions débattues, les décisions prises ? Tout d'abord trois conseillers généraux sont élus, les pères Francisque Deguerry, Jean-Baptiste Charbonnier, et Léon Livinhac. Parmi eux Lavigerie choisit Deguerry comme Vicaire Général pour la Société, les deux autres devenant ses assistants généraux. Mercui note à ce propos : "*La nomination du père Deguerry et son installation comme quasi supérieur général se firent dans le sanctuaire de N.D. d'Afrique, et la séance alla se continuer chez Mgr le Délégué, à Saint-Eugène*".

Ensuite le Cardinal présente lui-même un ordre du jour en cinq points :

- Où établir le siège de la Société
- Quelles mesures prendre pour les orphelins restés à charge de la mission
- Aménagement des études théologiques, et leur prolongement en mission
- Organisation des études au petit séminaire indigène
- Le projet de Règles pour les Frères dans la Société

En réalité toutes ces questions ne seront pas réglées sur place comme prévu, et certaines ne trouveront leur solution qu'à un des Chapitres à venir. En premier lieu l'assemblée revoit quelques points du texte des constitutions, un texte qui avait été rédigé peu après la fondation par Lavigerie. On discute ensuite certains points d'organisation de la Société :

⁴ Ordonnance du 7 octobre 1874, A.G.M.Afr., fonds Lavigerie, dossier B 18, volume 1.

⁵ Sur l'origine et le but de ce petit noviciat cf Renault, op. cité, p.265.

⁶ On peut lire dans Mercui à propos du rapport présenté au Chapitre suivant, en 1977 : "*A l'époque du premier Chapitre, en dehors de la Maison-Mère et de l'orphelinat de Maison-Carrée, il y avait dix maisons ou stations : le petit Séminaire indigène, le village de St-Cyprien, l'Orphelinat St-Martial ; les trois stations de Tagmount, des Ouadhias et des Arifs, en Kabylie ; les trois paroisses de Laghouat, Biskra et Géryville dans le sud, et N.D. d'Afrique que le rapport oublie ou unit à St Eugène.*" Op. cité, p.242

frais de voyage, visites, correspondances, etc. Le père Livinhac se voit confier la charge de Procureur Général, laquelle avait été refusée par le père Charmetant, mais sans en porter le titre car cette fonction doit être définie plus clairement au Chapitre suivant. Dans le domaine de l'apostolat il est question de l'étude de l'arabe classique à promouvoir au petit séminaire, de la gestion et de la prise en charge des dépenses, etc.

En lisant les Minutes qui nous informent sur ces débats on peut être surpris d'y découvrir un curieux mélange de questions importantes et de points de détails. Cette situation se retrouve en fait dans de nombreux Chapitres généraux, y-compris à l'époque actuelle, mais cela se comprend encore mieux en un temps où la Règle prenait en charge de multiples points de la vie quotidienne et accordait à la fidélité à ces points une grande importance spirituelle.

Dans la séance finale Lavigerie met certaines des décisions prises aux voix, et les Minutes notent que l'assemblée les accepte 'à la presque unanimité des suffrages', ce qui laisse entendre qu'il y a des participants qui n'étaient pas d'accord et qu'ils n'ont pas eu peur de l'exprimer.

B) Des Chapitres pour apprendre et comprendre

Les normes établies par Lavigerie en 1874 prévoyait un Chapitre tous les trois ans. En fait il convoque un Chapitre chaque année jusqu'en 1878, et les assemblées continueront ainsi d'être fréquentes jusqu'au neuvième Chapitre Général en 1886, lequel marquera à plusieurs égards une étape. Entre les deux il y a donc eu sept Chapitres. Comme on va le voir ils ont eu à traiter des questions nouvelles mais aussi à revenir sur des questions abordées précédemment. En même temps bien des décisions concernant la vie et l'apostolat de la Société ne leur ont pas été soumises car Lavigerie décidait souvent seul. Alors pourquoi convoquait-il ces assemblées ? On peut penser que tout en voulant informer les missionnaires ou les consulter il avait aussi une autre intention, celle d'initier progressivement ce groupe encore jeune au fonctionnement de son institut, et aider ainsi les missionnaires à acquérir peu à peu une conscience commune face à leurs engagements et à leurs responsabilités apostoliques.

2ème CHAPITRE : 1875

Il se tient en octobre à Alger, à N.D. d'Afrique, et ne dure qu'une journée ⁷. La charge de Procureur Général est confiée cette fois au père Charmetant. Deux nouveaux postes d'assistants généraux sont créés, et le motif invoqué mérite d'être noté : ils sont institués « afin que le Conseil pût toujours se réunir, malgré l'absence du Procureur Général et du Secrétaire Général qui pourront toujours être employés à quelques missions spéciales, et l'absence momentanée du Père Vicaire ou du Père Assistant en tournée de visite. » Cette organisation un peu inattendue laisse deviner un certain décalage entre les nécessaires structures à mettre en place et le nombre encore très réduit de missionnaires.

D'autres questions sont étudiées, selon un ordre du jour préparé par le Cardinal. Ainsi l'assemblée fixe le siège du Conseil général de la Société à la résidence de Maison-Carrée à Alger et décide que ce Conseil devra se réunir chaque semaine avec au minimum trois membres présents. On précise également l'organisation des études pour les candidats, lesquelles comprendront désormais trois années de théologie précédées de la philosophie. Ce Chapitre se trouve d'autre part confronté, pour la première, fois à une situation délicate, celle d'un père qui demande à être relevé du serment, ce qui lui est d'ailleurs accordé : c'est, semble-t-il, le second départ de la Société depuis sa fondation.

3ème CHAPITRE GENERAL : 1876

Comme le précédent il se tient juste après la retraite annuelle en octobre. Les minutes précisent bien qu'il s'agit cette fois encore d'une réunion extraordinaire. Lavigerie expose dès l'ouverture les trois points qu'il veut voir discuter : l'organisation des visites de règle des communautés, l'opportunité de créer une Ecole Apostolique, c'est-à-dire un moyen séminaire, pour les vocations, et la mise à jour de la Règle pour y intégrer les décisions prises aux Chapitres précédents.

Sur le premier point il y a unanimité pour qu'on modifie la Règle de manière à donner au supérieur général le pouvoir de faire faire la visite des postes par ses assistants. La question de la fondation d'une Ecole apostolique, en Algérie ou en France, donne lieu au contraire à un vrai débat ; tous s'accordent à reconnaître qu'il faut accentuer l'effort pour les vocations, mais plusieurs soulignent le grave problème financier que cela entraînera ; finalement on ne

⁷ Sur ce Chapitre on peut consulter : Mercui, op. cité, p. 209-215 ; A.G.M.Afr., Minutes, p. 37-39. Comme participants on peut nommer les membres du Conseil général déjà en place, à savoir les pères Deguerry, Charbonnier, Livinhac, Bresson et Charmetant, plus onze autres capitulants, parmi lesquels le père Toulotte. C'est à ce Chapitre que Lavigerie imposa par ordonnance l'obligation grave du secret sur les travaux capitulaires.

décide rien et l'assemblée s'en remet au jugement du Cardinal ⁸. Le projet de réviser le texte de la Règle pour y inclure les décisions prises en 1875 et présenter ce texte au Saint-Siège pour approbation ne présente évidemment aucune difficulté et il est accepté lui aussi à l'unanimité.

Mercui, dans son Histoire des origines de la Société, souligne le caractère finalement inachevé des travaux de ce Chapitre et il estime qu'on peut davantage le considérer comme une sorte de réunion de consultation : *"En somme, il s'agissait plutôt d'un échange de vues que de délibérations et de Statuts (à formuler). C'est pourquoi aucune communication officielle ne fut adressée aux missionnaires sur cette session ou sur les questions qui en avaient fait l'objet."* ⁹

4ème CHAPITRE GENERAL : 1877

Cette rencontre entre cette fois dans le cycle normal des Chapitres triennaux ¹⁰. 1877 est en outre une année importante pour la Société des Missionnaires d'Afrique. D'une part Lavigerie y engage les premières démarches pour accepter la garde du sanctuaire de Sainte Anne à Jérusalem. D'autre part c'est cette même année qu'il prend la décision de proposer à Rome les services de ses missionnaires pour l'Afrique Centrale ¹¹, alors que l'année précédente une première caravane de missionnaires en route vers Tombouctou a été massacrée au Sahara. L'assemblée commence par élire un nouveau Conseil général : les pères Livinhac, Deguerry, Charbonnier et Pascal sont réélus et le père Leroy prend la place du père Toulotte. Le Cardinal désigne le père Deguerry, une fois encore, comme son Vicaire Général pour la Société.

Une autre circonstance donne un relief particulier à ce Chapitre. En effet, et bien que les Minutes ne le mentionnent pas, sans qu'on connaisse d'ailleurs la raison de ce silence, un rapport assez détaillé sur la situation de la Société avait été rédigé par le père Deguerry à l'intention des capitulants ¹². Ce rapport mérite qu'on s'y arrête car il nous donne une idée de ce qui se vivait dans l'institut à cette époque. En voici quelques extraits, cités par Mercui ou repris dans une copie anonyme présente aux archives des M.Afr. à Rome.

⁸ Les Minutes donnent à propos des vocations une précision intéressante : *"Le père Charmetant reprend la parole et ajoute quelques mots pour montrer, par le chiffre de la diminution des élèves dans certains séminaires de France, combien est urgente la préparation de cette Ecole Apostolique"*.

⁹ Mercui, op. cité, p.231.

¹⁰ Sur ce Chapitre on peut consulter : Mercui, op. cité, p. 241-251 ; A.G.M.Afr. Minutes p. 45-47.

¹¹ Sur ces deux décisions cf. Renault, op. cité, p. 332 et 353.

¹² Cf. Mercui, op. cité, p. 241 et ss. – Sur la non mention du rapport Deguerry dans les minutes, cf. précisément Mercui, p. 246.

- Extraits du rapport du P. Deguerry pour le Chapitre de 1877 -

Voici comment le rapporteur introduit lui-même son travail :

"Trois ans se sont écoulés depuis que la Société des Missionnaires d'Afrique d'Alger a commencé à vivre de sa vie propre, en ce sens qu'elle a été appelée à présider elle-même à ses destinées sous la prudente et sage direction de son vénéré fondateur. Au moment de remettre entre les mains du Chapitre général les fonctions dont il avait été investi pour trois ans, le Conseil de la Société croit remplir un devoir rigoureux en soumettant humblement à son appréciation le présent rapport sur ce qui a été fait pendant son administration..."

Ensuite, dans une première partie, le rapport compare l'état des maisons et des œuvres apostoliques en 1874 avec la situation actuelle, puis la seconde partie présente les fondations en cours ou en projet. Les passages suivants sont tirés de la première partie :

"A l'époque du premier Chapitre, en dehors de la Maison-Mère et de l'Orphelinat de Maison-Carrée, il y avait dix maisons ou stations : le Petit Séminaire indigène, le village de St Cyprien, l'Orphelinat St-Martial ; les trois stations de Tagmount, des Ouadhias et des Arifs, en Kabylie ; les trois paroisses de Laghouat, Biskra et Géryville dans le sud..."

Il faut ajouter à cette liste, comme le souligne Mercui, N.-D. d'Afrique que le rapport semble oublier. Ensuite le texte mentionne le transfert du Petit Séminaire St Eugène à St Laurent d'Olt, la fermeture de l'Orphelinat St Martial, et l'ouverture du village de Ste Monique. Et il continue :

"Le nombre des maisons de Kabylie s'est augmenté des deux stations de Beni-Ismaïl et de Beni-Mengallet. Les terrains avaient été achetés en 1874 par le Père Charmetant, et on prépare une maison pour les Sœurs aux Ouadhias. Enfin, M. le Préfet de Tizi-Ouzou réclame avec instance une fondation aux Maakta où un terrain a été acheté pour un nouvel établissement..."

"Les missionnaires qui desservaient la paroisse de Géryville ont été envoyés à Ghar-Rouban, sur les frontières du Maroc, et enfin définitivement rappelés de la province d'Oran par suite de l'hostilité des autorités locales ; il est vrai que leur rappel eut aussi pour motif leur inexpérience et l'abandon complet dans lequel ils furent laissés par l'autorité ecclésiastique, le siège étant vacant. Par contre, dans le diocèse de Constantine, sur les instances de Mgr Robert, le Conseil a accepté la desserte des paroisses de Bou-Saada et de Tazemalt ; cette dernière se trouve au centre de tribus kabyles très populeuses où des stations pourront être établies plus tard dans des conditions identiques à celles que présente la grande Kabylie de la province d'Alger."

"Dans le sud, une nouvelle station a été fondée à Ouargla. Elle présente plus que toute autre des facilités pour pénétrer dans l'intérieur à cause des relations d'amitié qui lient les Chambax Bab-er-Rih avec les touaregs Hoggar. Les missionnaires martyrs n'ont pas été remplacés à Metlili, non pas que le Conseil ait la pensée de supprimer cette station importante par sa position à peu de distance du Mzab, mais parce qu'il n'a pu disposer d'un supérieur convenable."

"Enfin, des membres de notre Société desservent depuis deux ans la chapelle de St Louis de Carthage, tout en instruisant les jeunes enfants nègres qui ont été rachetés, soit à Ouargla, soit à Metlili. En outre, depuis la dernière retraite, un missionnaire a été chargé de la direction spirituelle des Sœurs de la Mission."

A la Maison-Mère, le noviciat et le scolasticat qui autrefois étaient dirigés par les Pères de la Compagnie de Jésus sont depuis plus de deux ans confiés à des missionnaires. La bonne marche de ces deux institutions fondamentales de la Société montre clairement la main de Dieu, qui en récompensant leur bonne volonté, a daigné suppléer à la jeunesse et à l'inexpérience des missionnaires qui en ont reçu la direction.

Cette première partie s'achève avec un hommage rendu à la Providence et à la sagesse du Cardinal qui ont ainsi guidé le développement de la Société, celle-ci comptant à cette date 125 missionnaires dont 67 prêtres (y-compris des novices) et 16 stations ou maisons différentes. Dans sa seconde partie le rapport aborde le futur, et pour ce faire, bien que les minutes ne le mentionne pas, on peut penser que l'assemblée capitulaire a pris en compte les projets présentés par le père Deguerry, c'est-à-dire venant en réalité du cardinal Lavignerie lui-même. Il s'agit pour l'essentiel de la création d'une Ecole Apostolique, de la fondation d'une communauté à Jérusalem, et de l'extension de la mission vers le centre de l'Afrique occidentale. Voici ce que dit le rapport sur ce dernier point :

"Néanmoins il est juste d'observer que l'extension de la Société ne s'est réalisée que dans les limites de l'Algérie, et il ne faut pas oublier que le centre de l'Afrique est le but vers lequel nous devons tendre. Il y a bientôt deux ans que trois missionnaires reçurent la mission d'y pénétrer ; martyrs de la foi en même temps que de l'obéissance ils nous ont laissé le soin de recueillir leur héritage. Pendant le courant de cette année une nouvelle tentative devait être faite par Ouargla, tentative qui a échoué par suite de difficultés indépendantes de la volonté des missionnaires. Mais des dispositions sont prises dès à présent pour que, avant la fin de l'année un missionnaire puisse pénétrer jusque chez les Touaregs afin d'y établir des relations qui nous permettront d'arriver jusqu'au pays des nègres dans un temps plus ou moins éloigné."

La fin du rapport propose alors quelques réflexions sur l'esprit et les méthodes de la mission, et sur la situation financière de la Société :

« Il semble au premier abord que la situation morale de la Société est généralement satisfaisante, surtout si l'on considère que tous ses membres sont jeunes, qu'elle-même est de fondation récente, que soit les supérieurs locaux des diverses stations, soit les supérieurs majeurs qui composent le Conseil sont dépourvus de cette expérience des affaires et de la conduite des hommes qui ne s'acquiert qu'avec le temps. Et en effet les membres de la Société sont en général pleins de bonne volonté, soumis à la règle et à l'autorité de leurs supérieurs, acceptant sans murmure toutes les privations matérielles que la vie de mission impose. Ils s'acquittent en général de leurs devoirs avec régularité et édification. »

« Mais si, en se plaçant au point de vue de l'apostolat nous supposons que la prédication de l'Évangile fut, non seulement permise et autorisée, mais imposée dans toutes nos stations, serions-nous prêts ? Il serait bien hasardeux de répondre affirmativement. Nous ne serions pas prêts. A part cinq ou six missionnaires les membres de la Société ne possèdent qu'imparfaitement la langue indigène, un plus petit nombre encore possède cette science spéciale et qui nous deviendra plus tard indispensable des erreurs renfermées dans le Coran et de la manière de les combattre avec efficacité. Il est presque vrai de dire qu'en général la mission ne se fait pas sérieusement. On fait la classe aux enfants, mais à part le petit séminaire indigène et une station en Kabylie nulle part encore on n'est parvenu à établir des écoles véritablement dignes de ce nom et sur les résultats desquelles on puisse compter. »¹

"Enfin, quoique la situation financière soit un peu moins critique qu'en 1874, elle reste toujours une source de graves préoccupations, car on ne suffit qu'à grand peine à entretenir les oeuvres existantes, et

pourant il faut aller de l'avant, fonder de nouvelles stations. Or, c'est de la charité catholique que doivent venir les principales ressources..."

Il a paru important de citer assez longuement ce rapport, instructif à plusieurs points de vue. Il nous donne tout d'abord un tableau détaillé et assez impressionnant des réalisations et des projets de ce jeune institut qui n'a pas encore dix années d'existence. Quelques remarques faites au cours de l'exposé et plus particulièrement la dernière partie citée ci-dessus montrent d'autre part la capacité de ce groupe à reconnaître ses déficiences et éventuellement ses échecs. Ce sont des éléments qui permettent ainsi de pressentir comment peu à peu la conscience d'une œuvre commune à accomplir et le désir de progresser pour assumer cette responsabilité ont pu s'approfondir au cours de ces premiers Chapitres.

5ème CHAPITRE GENERAL : 1878

Continuons notre parcours historique. Le Chapitre de 1878 est le cinquième dans l'histoire de la Société des Missionnaires d'Afrique. Celle-ci compte alors 77 membres, dont 8 frères. C'est le premier Chapitre tenu après le début de la mission en Afrique Centrale mais curieusement ces perspectives nouvelles n'apparaissent pas dans les comptes-rendus des débats. Il est utile, pour comprendre ce silence surprenant pour nous, se rappeler le contexte particulier de ces premières assemblées capitulaires : Lavigerie assure lui-même la direction de la Société et les grands choix pour son développement, et il se réserve si cela lui paraît nécessaire les décisions concernant certains projets et leur mise en œuvre. Cela n'enlève pas pour autant la valeur de ces réunions, qui restent des lieux de débats et de décisions en bien d'autres domaines.

Ce Chapitre de 1878 a effectivement un ordre du jour important : il consacre une bonne partie de son unique session aux questions financières. La situation et les comptes présentés par le Cardinal lui-même font en effet clairement état des problèmes d'argent que connaît la jeune Société missionnaire. On décide alors de nommer des pères quêteurs, ce qui provoque aussitôt la réaction du supérieur du séminaire de St Laurent d'Olt en Aveyron (France). Il craint en effet qu'on retire pour ce faire l'un ou l'autre membre de son équipe déjà trop réduite, mais la décision est prise malgré cette intervention.

Dans un autre domaine le Chapitre décide que désormais chaque poste de mission enverra un rapport annuel au supérieur général, qui en fera la synthèse et la communiquera tous les trois ans au Chapitre général. Cette décision correspond au désir de développer entre les missionnaires de différentes régions un esprit d'unité et le sens d'une œuvre commune, ce qui ne peut que favoriser l'esprit de famille sur lequel insiste fréquemment le fondateur. Soulignons en passant que la mention de ce délai de trois ans entre Chapitres rappelle la fréquence normalement prévue, mais bien peu respectée jusque là. Or les choses vont changer puisque précisément à partir de ce cinquième Chapitre les assemblées cessent de se tenir annuellement.

QUELQUES REFLEXIONS ...

Au moment où s'arrêtent cette série des Chapitres annuels si proches des origines on peut déjà noter l'intérêt que représente la lecture des Minutes et plus généralement des travaux de ces sessions capitulaires. On y découvre en effet les premières élaborations de ce qu'on pourrait appeler un projet commun, ou tout au moins une approche en ce sens : le choix des priorités, comment répartir le personnel, quelle organisation élaborer, comment adapter la Règle à la double exigence de la sainteté de vie et de la disponibilité pour l'apostolat, sur quel financement s'appuyer, etc. Les débats montrent également comment s'établissait la relation entre l'autorité incontestée du Cardinal, la part de cette autorité qu'il délégait à son Vicaire Général, et le pouvoir de décision de l'assemblée elle-même exercé par les scrutins.

A travers ces débats l'organisation naissante de la Société apparaît encore fragile et hésitante, avec par exemple cette tendance à confier plusieurs tâches difficiles et prenantes au même missionnaire, l'un ou l'autre se trouvant ainsi tout à la fois missionnaire sur le terrain, assistant général, visiteur, professeur, etc. En lisant ces textes on entre en contact avec un groupe dynamique d'hommes jeunes, unis par une même foi et un même projet, autour d'un fondateur à la personnalité remarquable. Mais on réalise aussi la somme des questions à traiter, à mesure que l'œuvre se développe et que les responsabilités grandissent.

Tout au long du déroulement de ces assemblées et des débats qui les animent c'est la personnalité de Lavigerie qui reste la référence. Visionnaire, à la fois paternel et autoritaire, Lavigerie est un meneur d'hommes exigeant, mais aussi un rassembleur animé par une force spirituelle intérieure étonnante. On sent que tous sont unis autour de lui en partageant cette passion pour la mission qui l'anime, unis dans la recherche des moyens à prendre pour assurer et développer l'œuvre commune. On sait que le Cardinal exerçait un contrôle strict sur les décisions prises, mais cela n'empêchait ni les débats ni la franchise pour apprécier les situations. On peut dire que chacun de ces premiers Chapitres contribue, avec plus ou moins d'éclat il est vrai, à mettre en place les orientations qui peu à peu façonnent la Société et précisent ses objectifs missionnaires.

6ème CHAPITRE GENERAL : 1880

Il se réunit le 24 septembre et ne dure qu'une journée. Les minutes de cette courte assemblée laissent une impression de malaise car l'essentiel des débats a porté sur l'absence volontaire du Père Deguerry, absence fortement critiquée par le Cardinal. Craignant en effet d'être nommé vicaire général une fois de plus, et redoutant de plus en plus l'exercice de cette responsabilité Deguerry avait écrit au cardinal Lavigerie qu'il préférerait ne pas participer au Chapitre. L'assemblée refuse de lui voter un blâme mais décide que cela rend le père inéligible, ce qui est une manière indirecte de faire droit à sa requête. Un nouveau conseil général est alors élu, avec les pères Charbonnier, Bridoux, le Roy, Viven et Toulotte. Mgr Lavigerie devait choisir parmi eux son vicaire général pour la Société : il nomme le père Charbonnier.

Notons ici que le père Deguerry acceptera encore pour trois ans, en 1886, cette charge de supérieur/vicaire général qu'il redoutait tant. Mais en 1890 il se trouvera à nouveau en situation difficile avec le Cardinal et finalement préférera quitter la Société, comme nous le verrons plus loin.

7ème CHAPITRE GENERAL : 1883

Réuni à Carthage le 27 septembre, il procède au renouvellement partiel du conseil général, ce qui constitue l'essentiel pour ne pas dire l'unique point de son ordre du jour. L'assemblée compte 21 capitulants, et sont élus au Conseil les pères Charbonnier, Bridoux, Deguerry, Viven et Lechптоis. C'est le père Bridoux qui est désigné par Mgr Lavigerie comme vicaire général.

Si ce Chapitre ne brille pas par l'originalité de son programme il peut être retenu comme historique pour une autre raison : depuis le précédent Chapitre en effet Mgr Lavigerie a été élevé à la dignité de cardinal. Dans son livre sur Lavigerie François Renault développe longuement le long chemin qui fait enfin aboutir ce souhait du pape Léon XIII. Dès son élévation au pontificat, en 1878, ce pape avait en effet repris à son compte le projet de voir Lavigerie entrer dans le collège des cardinaux. Cependant une telle promotion avait alors une dimension politique réelle, et les aléas des relations entre la France et le Saint-Siège ont empêché pendant plusieurs années la réalisation de cette nomination.

C'est finalement le 27 mars 1882 que Lavigerie est créé cardinal et quatre mois plus tard il reçoit le chapeau cardinalice des mains mêmes du Saint Père, à Rome le 2 juillet. En racontant cet événement François Renault montre comment, loin d'être grisé par cet honneur éminent, le Cardinal Lavigerie reste un homme simple, marqué comme n'importe qui par les épreuves, et souvent plus vulnérable qu'il y paraît¹³.

8ème CHAPITRE GENERAL : 1885

Ce Chapitre compte près de trente participants, pour un effectif total à cette époque de 138 missionnaires dans la Société, 104 prêtres et 34 frères. Notons parmi les participants Mgr Léon Livinhac devenu entre temps vicaire apostolique du Nyanza, et le père Charbonnier, vicaire apostolique du Tanganika. L'assemblée cette fois encore procède à l'élection des membres du conseil général : le père Mercui devient assistant alors que Toulotte est récusé par le Cardinal qui veut lui confier un grand projet auquel il est très attaché, la rédaction d'une histoire de l'Afrique chrétienne. Finalement le conseil comprendra les pères Bridoux, Deguerry, Viven, Lechптоis, Gerboin, Mercui et Dausbourg, parmi lesquels le Cardinal nommera cette fois encore le père Bridoux supérieur général.

L'agenda préparé par le Cardinal prévoit trois questions. La première concerne l'institution d'un chapitre canoniale dans la basilique de Carthage. En effet Lavigerie a fait appel à la générosité du clergé et des fidèles de France pour créer des *revenus financiers* liés à la basilique. Comme il veut faire profiter la Société de ces ressources il demande que le scolasticat s'engage à assurer le service liturgique dans la basilique pour laquelle il pourra ainsi instituer un chapitre de chanoines. Le Chapitre général donne un accord de principe et demande au Conseil général de régler les aspects pratiques.

Ensuite est abordée la question des *Frères armés*. Les premières caravanes d'Afrique Equatoriale avaient été accompagnées pour la protection des missionnaires par des laïcs armés dont certains étaient d'anciens zouaves pontificaux. L'expérience n'a pas été concluante et Lavigerie propose de les remplacer par des Frères. Un débat s'engage alors dans l'assemblée : qui aura la responsabilité de faire ouvrir éventuellement le feu ? Qui

¹³ François Renault, *Le Cardinal Lavigerie*, p. 448 ss. Fayard 1992.

formera les auxiliaires africains indispensables ? Et surtout que penseront les autorités européennes de la présence de tels protecteurs auprès des missionnaires ? Finalement aucune décision concrète n'est prise et on confie le dossier cette fois encore au Conseil général.

La dernière question à l'ordre du jour est celle des *missions du Haut Congo*. Depuis quelques mois une équipe de missionnaires devait partir vers le Congo par l'ouest avec mission de fonder un poste le long du fleuve Congo ; mais déjà les difficultés apparaissent et la question du manque de personnel se pose de plus en plus : Lavigerie envisage sérieusement d'abandonner ce projet pour concentrer les fondations vers les deux grands vicariats apostoliques de l'est, le Tanganika et le Nyanza. Le Chapitre général est embarrassé, des points de vue divergents s'expriment et on décide de ne rien décider. Finalement la question sera tranchée au Chapitre suivant et les projets dans cette partie occidentale du Congo seront abandonnés ¹⁴.

II – AUTONOMIE ET CROISSANCE : LE CHAPITRE GENERAL DE 1886

C'est le 23 septembre 1886 que s'ouvre ce Chapitre, le neuvième de l'histoire de la Société des Missionnaires d'Afrique ¹⁵. Il est présidé par le Cardinal lui-même et l'assemblée compte une trentaine de capitulants. Ce Chapitre n'est remarquable ni par sa durée ni par le nombre de ses participants, mais bien par la déclaration solennelle par laquelle le fondateur ouvre les travaux et par les propositions qu'il soumet à l'assemblée.

Pour comprendre les interventions de Lavigerie au cours de ce Chapitre il est important de souligner les sérieuses épreuves de santé auxquelles il a eu à faire face à cette époque, et qui lui faisait craindre le pire. Citons ici Fr. Renault : *"En 1886 des maladies douloureuses l'assaillirent: sciatique, violentes névralgies, contraction des muscles faciaux à la suite d'un refroidissement. Il bénit cette année-là son propre caveau funèbre, préparé sur ses ordres, et la pensée de la mort l'accompagna davantage que d'habitude."* (F.Renault, op. cité, p.617-618)

¹⁴ sur ces projets de missions vers le Haut Congo, cf. Mercui, op. cité, pp. 324-326,344, 348.

¹⁵ Les documents consultés pour l'étude du Chapitre Général de 1886 sont : 1) *Chapitres Généraux de la Société des Missionnaires d'Afrique Pères Blancs*, Archives M.G., volume relié, casier 358, p.76 ss. Ce volume contient les Minutes des Chapitres et constitue donc une source majeure. - 2) *Les Origines de la Société des Missionnaires d'Afrique, 1867-1892*, Père Mercui, Maison-Carrée 1929, p.361 ss. - 3) *Histoire des origines de la Société*, Père Moorman, texte dactylographié, volume relié, Monteviot House, sans date, p.198 ss. - 4) *Il y a 100 ans, le Chapitre Général de 1886, la création des Provinces*, Père Jacques Casier, Souvenirs historiques, fiche n°3.

Rappelons que le Conseil général sortant est composé du père Bridoux, supérieur général, et de ses assistants les pères Deguerry, Viven, Lechaptois, Gerboin, plus deux assistants suppléants, les pères Mercui et Dausbourg.

Le groupe des capitulants pour sa part est constitué d'une majorité de supérieurs de postes, seuls quatre délégués étant directement élus par les confrères ¹⁶. Sont ainsi présents les supérieurs de Malte, de Lille, de Wuluwé en Belgique, de St Laurent d'Olt, de Rome et de plusieurs postes d'Algérie. Parmi ces capitulants mentionnons le père Burtin qui fut pendant des années un remarquable procureur à Rome, le père Louail, premier provincial de la "Province d'Europe" (sic) et dont on possède plusieurs rapports d'activité rédigés plus tard pour le Conseil général, et aussi le père Federlen secrétaire personnel du Cardinal, le père Delattre qui deviendra célèbre pour ses travaux d'archéologie à Carthage, etc.

Les capitulants viennent d'achever une retraite commune à laquelle Lavigerie a participé. Il inaugure alors les travaux capitulaires par un discours auquel il donne une solennité particulière. D'ailleurs plus de cent confrères sont présents car tous les retraitants, même non capitulants, sont invités à cette cérémonie d'ouverture ¹⁷. Voici quelques extraits des minutes de la session d'ouverture:

"Son Eminence le Cardinal Lavigerie, notre Vénéré Père, ouvre la séance par une allocution à laquelle il attache, dit-il, la plus grande importance. C'est pour cela qu'il a tant désiré se trouver à la retraite qui vient de finir et au Chapitre qui commence. Il pense, en effet, que c'est pour la dernière fois qu'il assiste officiellement à ces réunions, non seulement à cause de son âge, et surtout à cause de sa santé qui l'avertissent d'une fin prochaine, mais encore parce qu'il croit nécessaire de prendre des dispositions efficaces pour que la Société puisse désormais marcher seule en dehors de toute participation de sa part au gouvernement de notre Congrégation."

QUATRE DECISIONS IMPORTANTES

Après ce préambule assez impressionnant Lavigerie reprend l'historique de la fondation de la Société des Missionnaires d'Afrique. Il rappelle comment il a assumé la direction effective de la Société pendant les premières années, puis peu à peu il a délégué un certain nombre de fonctions au Vicaire Général, en particulier la visite des maisons et la correspondance de règle. Pour lui maintenant le moment est venu de tout confier à un **supérieur général** qui exercera sa charge de plein droit. Et le Cardinal précise qu'il remettra à ce dernier les trois

¹⁶ Cf les Minutes du Chapitre où on lit en page 82 : "Actuellement le nombre des Supérieurs qui sont appelés à prendre part aux délibérations et qui sont nommés directement par les Supérieurs Majeurs, est hors de toute proportion avec celui des membres élus par la Congrégation et qui n'est que de quatre. (...) Après la constitution des Provinces, au contraire, le nombre des Supérieurs admis au Chapitre diminuera... Chaque Province nommera deux délégués." Ce texte, qui rend compte de l'intervention de Lavigerie, montre que le Cardinal veut instituer les provinces, entre autres raisons, pour assurer une représentation plus juste aux Chapitres Généraux.

¹⁷ Casier donne les indications suivantes sur les effectifs de la Société à cette époque : "La Société comptait au grand total 144 membres profès, soit 110 prêtres, dont 44 en mission, et 34 frères dont 16 en mission".

dernières prérogatives qu'il s'était réservées : le contrôle des décisions du Conseil général, la présidence de la société civile qui possède les immeubles de la Société, et l'approbation des votes capitulaires. Un vote du Chapitre entérine cette proposition, puis sur l'insistance appuyée de Lavigerie le père Deguerry accepte la charge de supérieur général.

Autre étape importante, le Cardinal déclare que le moment est également venu de compléter l'organisation de la Société en la dotant de Provinces. Ce n'était pas une improvisation : les Règles promulguées en 1874 prévoyaient déjà que "lorsque la Société se sera répandue dans des contrées éloignées un visiteur ou provincial sera placé à la tête de chaque province." Un vote du Chapitre approuve cette proposition et il est décidé qu'il y aura désormais **six Provinces** : Alger, Kabylie-Sahara, Tunis avec Malte et Jérusalem, la province de France qui inclut les maisons de Rome et Woluwé en Belgique, la province du Nyanza, et enfin celle du Tanganyka avec Zanzibar qui lui est rattachée¹⁸. Voici ce que Livinhac écrira en 1906 à ce sujet dans un rapport sur les Constitutions adressé à la Congrégation de la Propagande à Rome :

"Depuis l'origine, les Constitutions prévoyaient une division en provinces, mais sans déterminer la portée du mot ni les attributions du provincial. En 1886 on procéda à une division destinée à faciliter la réunion du Chapitre Général. Jusqu'alors on y convoquait tous les Supérieurs de maisons ; désormais on n'y admettrait plus que les Supérieurs de circonscriptions ou provinciaux..." (Circulaires Livinhac, volume 4, annexe).

Une autre décision prise à ce Chapitre de 1886 aura aussi son importance dans les années à venir: sur proposition du Cardinal l'assemblée vote le changement de la durée du mandat du supérieur général qui passe ainsi de trois à six ans. Les minutes du Chapitre ajoutent : *"L'élection à vie du supérieur général ne pourra pas avoir lieu la première fois, alors même qu'il obtiendrait les deux tiers des voix. Mais si après six années d'exercice il réunissait les deux tiers des voix il serait nommé à vie."*

Enfin le Chapitre est invité par Lavigerie à réfléchir sur deux questions touchant directement l'apostolat : la première concerne l'utilisation de la méthode historique pour l'instruction religieuse en Kabylie-Sahara. L'autre question, beaucoup plus grave sans doute aux yeux des capitulants, porte sur les tensions avec les Spiritains à propos des délimitations des territoires des Missions au Congo. Il s'agit plus précisément de la région de la vallée du Kasai dans l'actuel Congo-Kinshasa. Le Cardinal estimait en avoir reçu la juridiction de Rome tout en autorisant les Spiritains à y fonder une mission. Ceux-ci ont alors fait des démarches à Rome pour se voir confier la pleine juridiction sur la région, ce que le Chapitre qualifie de "manœuvres perfides" ! Sans entrer dans les détails de ce malentendu qui a duré plusieurs années disons que le Chapitre retient finalement l'option suivante ainsi formulée par les Minutes :

"Le Président du Chapitre propose d'abandonner les territoires du Congo jusqu'à Stanley Falls et de demander à notre très Vénéré Père de daigner faire les démarches nécessaires pour la constitution de quatre Vicariats, selon la division indiquée par lui dans la séance du matin."

La division en question suggérée par le Cardinal lui-même revenait à établir les vicariats suivants : Nyanza, Tanganyka, Ounyyanyambé et Haut-Congo. Ce sera effectivement en ce

¹⁸ On trouve dans la fiche Casier des détails sur les différentes maisons des nouvelles provinces et sur l'évolution de la Province de France, qui devient province d'Europe en 1895.

sens que se développeront les missions des Missionnaires d'Afrique, alors que le poste fondé en remontant le fleuve Congo à partir de l'ouest sera finalement fermé.

Par l'importance des décisions prises ce Chapitre de 1886 marque donc une étape importante dans l'histoire de la Société des Pères Blancs. Même si dans les faits la personnalité et les choix du fondateur garderont tout leur poids jusqu'à sa mort six années plus tard, les structures mises en place manifestent clairement son souci de prévoir l'avenir et de remettre au groupe des missionnaires la responsabilité de cet avenir au niveau communautaire et apostolique.

III – UN CHAPITRE REMARQUABLE : 1889

Ce 10^{ème} Chapitre général qui s'ouvre en septembre 1889 à Alger est intéressant à plus d'un titre. Tout d'abord, contrairement à une décision prise au Chapitre précédent, l'intervalle de six années n'est pas respecté. Contrairement également à ce qui semblait établi, c'est le Cardinal lui-même qui le convoque. En outre il fait lire aux capitulants une longue communication dans laquelle il les invite à choisir librement un supérieur général tout en indiquant clairement que Mgr Livinhac lui semble le mieux préparé pour assumer cette tâche. Enfin ce Chapitre a cette particularité de se tenir en deux sessions séparées l'une de l'autre par plus d'une année.

En réalité ces contradictions apparentes s'expliquent les unes par les autres. Au point de départ il faut mettre en avant cette fois encore la santé de plus en plus fragile du cardinal Lavigerie et son sentiment croissant d'être proche de sa fin. Il veut alors achever la mise en place de ce qu'il estime le meilleur pour le futur, notamment s'assurer que pour la transition le responsable de la Société sera à la hauteur de la charge. Rien ne permet de dire qu'il doute des capacités du Père Deguerry mais ce dernier insiste pour être déchargé de sa fonction, et le Cardinal estime que la personnalité et l'expérience apostolique de Livinhac lui donnent un meilleur profil pour les années à venir. La lettre qu'il adresse au Chapitre en ce sens est tout-à-fait explicite, comme nous allons le voir.

PREMIERE SESSION

Le Chapitre commence ses travaux le 23 septembre 1889 à Maison-Carrée. L'assemblée compte 18 participants, le Cardinal étant absent pour raison de santé. Après les vérifications d'usage concernant la validité des mandats et la désignation de deux secrétaires les travaux commencent avec la lecture d'une lettre que le fondateur a préparée à l'intention des capitulants. Cette importante déclaration manifeste clairement qu'il entend intervenir, sans doute pour une dernière fois il est vrai, dans l'ordre du jour et dans les décisions à prendre. En voici les principaux passages, repris des Minutes mêmes du Chapitre :

"Ce Chapitre est, selon les probabilités humaines, le dernier que vous tiendrez pendant ma vie. D'après les décisions prises par vous, il y a trois ans, vous ne devez plus, en effet vous réunir en Chapitre que toutes les six années. Or, dans six ans, avec les infirmités qui s'appesantissent sur moi et les fatigues extrêmes que j'ai dû porter depuis plus d'une année, il est probable que Dieu m'aura rappelé à Lui..."

(...) Il importe que les élections de ceux qui doivent être vos Pères, vos Directeurs, se fassent sous l'influence de la Sagesse et des Lumières d'En Haut, non moins qu'avec la connaissance exacte de ceux auxquels vous devez donner vos votes. C'est pour vous aider dans l'accomplissement de ce devoir que je veux tenir dans ce Chapitre une conduite différente de celle que j'ai suivie jusqu'ici... (...) Sans doute ce

n'est pas un ordre que je vous donne : les lois canoniques ne me le permettent pas. C'est un conseil paternel, que vous restez toujours libres de ne pas suivre, mais auquel votre piété filiale et votre bon esprit donneront à coup sûr la valeur qu'il doit avoir auprès de vous.

(...) Après avoir constaté, une fois de plus, que le Rme Père Deguerry, qui remplit actuellement les fonctions de Supérieur Général, demande toujours avec plus d'instances d'être déchargé de ses fonctions, et considérant que parmi les missionnaires qui sont actuellement membres du Conseil, ou Supérieurs des principales maisons de la Société, il ne s'en trouve pas qui, à mon jugement, présentent encore à un degré suffisant les qualités d'un Supérieur Général, dans les circonstances que nous traversons, j'ai cru devoir vous désigner comme pouvant le mieux remplir cette charge dans votre Société Monseigneur Livinhac, Evêque de Pacando, Vicaire Apostolique du Nyanza."

Le Cardinal continue son message en proposant également les noms de ceux qu'il souhaite voir nommés assistants dans le Conseil général, nommant ainsi les pères Deguerry, Viven, Voillard qui remplacera Lechaptois parti pour le Nyassa, et Daubourg qui remplacera Gerboin . Il précise alors que si ces noms sont retenus, notamment celui de Mgr Livinhac, ce dernier se trouve nommé ipso facto Supérieur Général. Puis il ajoute :

"Mgr Livinhac exercera sa fonction, à dater de son arrivée à Alger et jusqu'au jour de ma mort, avec le titre de Vicaire Général, ainsi que le portent vos Règles et les Décrets du Saint Siège. Je rétablis même, à son égard, et jusqu'à ma mort, l'exercice de mon autorité, telle qu'elle existait avant le dernier Chapitre, afin de mieux sauvegarder l'unité durant les derniers temps de ma vie. Après ma mort, jusqu'à la nouvelle élection qui aura lieu dans six années, il aura le titre de Supérieur Général absolu".

Les membres du Chapitre vont évidemment suivre les suggestions du fondateur, à une exception près : c'est le père Toulotte qui est élu à la place de Daubourg. Selon la décision même de Lavigerie mgr Livinhac se trouve donc solennellement établi comme supérieur/vicaire général de la Société des Missionnaires d'Afrique, avec un quasi droit de succession. En attendant son arrivée le père Deguerry assure l'interim. Les travaux de cette première session du Chapitre s'arrêtent là, sans qu'il n'y ait aucune déclaration ni cérémonie de clôture. En effet le Chapitre n'est pas achevé et les compte-rendus de séances enchaîneront simplement à la date du 4 novembre 1890, c'est-à-dire l'année suivante.

SECONDE SESSION

Cette fois le nouveau supérieur Général, mgr Léon Livinhac, est présent et c'est le cardinal Lavigerie lui-même qui préside l'assemblée, laquelle se tient d'ailleurs dans ses appartements à Saint Eugène. Il est dit clairement dans les Minutes que la présence du supérieur général "*permet au Chapitre de se réunir de nouveau pour examiner les affaires qui, en l'absence du supérieur général, n'ont pu être discutées dans la première séance.*" Ainsi la continuité est assurée.

Trois questions sont abordées, la première concernant le gouvernement de la Société et les deux autres les missions proprement dites. Le premier problème à régler tient au départ du

Père Deguerry, et c'est là un sujet dont on sent dans le compte-rendu qu'il est pénible à évoquer, autant pour le Cardinal que pour les capitulants. Rappelons simplement les faits.

Francisque Deguerry est bien un compagnon de la première heure. Il est né en 1847 dans le diocèse de Belley, voisin de celui de Lyon en France. En 1867 il fait intervenir un prêtre ami, l'Abbé Gatheron, pour obtenir son entrée dans le clergé diocésain d'Alger ; Gatheron, curé en Algérie, se trouve alors en séjour à Lyon avec Lavigerie pour l'ordination épiscopale du nouvel évêque d'Oran. La demande est acceptée et Deguerry part pour Alger. L'année suivante il entre dans la jeune Société des Missionnaires d'Alger.

Il y achève sa formation et fait son serment missionnaire en 1872. Comme la plupart des missionnaires de cette première génération il se voit confier une succession rapide de postes divers. Lavigerie remarque vite cet homme de valeur, à la fois ouvert et discret nous disent ses contemporains. Alors qu'il n'est âgé que de 27 ans il est choisi par le fondateur comme premier vicaire général pour la Société au Chapitre de 1874, et par la suite il occupera à plusieurs reprises ces charges de vicaire général ou d'assistant général.

Cependant son sens de la rigueur et le poids du quotidien dans l'exercice de sa charge s'accroissent mal de l'autorité omni-présente du Cardinal, dont les décisions parfois inattendues ou prises sans explications le mettent souvent en situation difficile. Un ultime et profond désaccord survient à l'occasion de la vente du collège de Carthage en 1889 par décision du Cardinal, et le père Deguerry dit franchement sa désapprobation. Vertement repris par le Cardinal il prend finalement la décision de ne plus le revoir, ce qui le conduit à demander son départ de la Société. Ce départ est vécu avec tristesse par tous, y-compris par Lavigerie lui-même, et plus tard plusieurs démarches seront faites, sans succès d'ailleurs, pour inviter le père Deguerry à revenir ¹⁹.

Deguerry aura été le premier supérieur général en titre de la Société, un des pères fondateurs pourrait-on dire, et bien des témoignages montrent qu'il a laissé un souvenir très vivant dans la pensée des missionnaires qui l'ont connu. Voici ce qu'écrivait à ce propos le père Mercui près de trente ans plus tard :

« Les jeunes qui n'ont point connu les disparus, non plus que le Cardinal, se croient parfois autorisés à juger sans respect ceux que les circonstances malheureuses ont écartés de la Société : les Charmetant, Deguerry, Prudhomme, Labardin, Roger, Bresson, Leroy, Chardon, etc. S'ils avaient une idée plus exacte du dévouement dont ils donnèrent la preuve, de ce que leur doit la Société avec ses diverses oeuvres, ils seraient plus réservés dans leurs appréciations. » (Note du père Mercui à l'occasion de son jubilé d'or de Missionnaire d'Afrique ; cité dans sa notice nécrologique).

Le Père Deguerry, qui participait à la première session de ce Chapitre et exerçait la fonction de supérieur général par interim, est donc absent à l'ouverture de cette seconde session. Les Minutes mentionnent ainsi l'intervention du Cardinal, qui préside l'assemblée, à ce sujet :

¹⁹ Sur ce départ et ses causes on peut consulter : Renault, op. cité, p.619-620 ; Une famille du Bugey, les Deguerry: Francisque Deguerry ; document photocopié, p.83 ss, archives J.C.Ceillier, n°201 ; Notice nécrologique, A.G.M.Afr. Rome.

"L'Eminentissime Président, rempli d'une douloureuse émotion, fait connaître le départ du P. Deguerry nommé Assistant, et demande au Chapitre de le délier de son serment de stabilité. Cette proposition est acceptée à l'unanimité." Le Chapitre suivant reviendra sur ce départ et enverra une délégation auprès de cet ancien confrère pour lui demander de revenir, sans succès comme on l'a dit précédemment.

En second point de l'agenda du Chapitre vient la question de la mission au Sahara - Soudan. Après le massacre d'une première caravane partie vers Tombouctou en 1868, puis celui d'une seconde caravane en décembre 1881, Lavigerie avait estimé inutile de reprendre de tels risques avant que des circonstances plus favorables ne se présentent. En 1890 il pense le moment venu : une convention franco-anglaise reconnaît à la France une sorte de prépondérance dans ces régions, et le St Siège a élevé ce vaste champ d'apostolat au rang de vicariat apostolique. Lavigerie fait donc connaître au Chapitre général son désir d'y envoyer à nouveau des missionnaires, en même temps que de déléguer sa charge de vicaire apostolique à un missionnaire d'Afrique. Il prévoit aussi de créer des auxiliaires armés pour la protection des pères et des frères. Le Chapitre donne son accord pour ces propositions, en précisant cependant que les auxiliaires seront à la charge non pas de la Société mais de la Société Antiesclavagiste.

Reste enfin le dernier point à traiter, l'avenir de la mission du Nyassa. La Société avait accepté, quelques mois auparavant, de fonder une mission au nord de l'actuelle Zambie en territoire portugais, et une petite équipe était arrivée à Mponda en décembre 1889. Très vite cependant les difficultés apostoliques mais aussi politiques se sont accumulées pour cette fondation et Lavigerie envisage sérieusement de l'abandonner. Il en parle donc au Chapitre, lequel demande au conseil général de s'informer en détail de la situation ; en même temps l'assemblée donne à ce conseil le pouvoir de prendre une décision finale.

Ce Chapitre général de 1889-90 est le dernier qui se tient du vivant du fondateur. Lavigerie en effet meurt en novembre 1892, après deux années de plus en plus douloureuses pour lui au point de vue de sa santé. Rappelons pour mémoire que c'est pourtant au cours de cette dernière période qu'il a accompli une des démarches sans doute les plus éprouvantes de sa vie, le discours du toast d'Alger, le 12 novembre 1890.

Ainsi s'achève cette longue série des premiers Chapitres Généraux tenus du vivant du fondateur. Lavigerie avait exprimé à plusieurs reprises son souci de mettre en place des structures propres à assurer l'avenir de la Société des Missionnaires d'Afrique : c'est elle en effet qui concrétise, avec la Congrégation des Sœurs de Notre Dame d'Afrique, son vaste projet missionnaire et son désir si fort d'un grand avenir humain et spirituel pour l'Afrique. Les Chapitres généraux ont certainement été l'un des lieux privilégiés où il a essayé de concrétiser cette préparation pour le futur. L'époque qui s'ouvre maintenant, après sa disparition, va permettre de mesurer autant que cela est possible le bien-fondé de ces espérances.

IV – PREMIER CHAPITRE SANS LE FONDATEUR :

LE 11^{ème} CHAPITRE GENERAL - 1894

A) PREPARATION

Nous arrivons maintenant dans notre parcours historique à un Chapitre particulièrement important, celui de 1894, le 11^{ème}. C'est en effet le premier qui se réunit sans le fondateur. Livinhac, supérieur général de plein droit, convoque ce Chapitre et précise son organisation à travers *trois lettres circulaires* qui portent les numéros 6, 7 et 9 dans le recueil de ses lettres.

La première lettre officielle de convocation, est écrite de Maison-Carré et datée du 5 février 1893, soit à peine trois mois après la décès du Fondateur. Assez brève, l'équivalent d'une page environ, elle se divise en deux parties. Livinhac explique tout d'abord pourquoi il convoque un Chapitre alors qu'il n'y est pas strictement tenu, l'échéance normale de trois ans n'étant pas atteinte :

"La réunion ordinaire du Chapitre général de notre Société ne devrait avoir lieu, vous le savez, qu'en septembre 1895. Mais le vide immense que fait parmi nous la mort de notre très vénéré Père et Fondateur... rend nécessaire la convocation d'un Chapitre extraordinaire qui pourra, s'il le juge à propos, s'ériger en Chapitre ordinaire et procéder à l'élection des membres du Conseil."

Ainsi le conseil général en place estime ne pas pouvoir s'autoriser à gouverner la Société jusqu'à l'échéance normalement prévue de six ans. Livinhac en tout cas veut donner aux missionnaires la possibilité d'exprimer leur choix quant aux membres de ce conseil, et même s'il ne le mentionne pas explicitement on peut penser qu'il souhaite en particulier qu'on débâte de son propre mandat de Supérieur Général, lui qui a toujours été habité par le sentiment de ne pas être à la hauteur de sa tâche. Vient ensuite un court paragraphe sur les délais de route à prévoir, qui montre les difficultés que représentait à cette époque le gouvernement d'un groupe d'hommes dispersés dans des régions lointaines et sans communications :

"Les relations avec les provinces de l'Afrique Equatoriale étant difficiles, il nous est impossible de savoir quand pourront nous arriver les délégués de ces lointaines Missions, et partant de fixer l'époque de la réunion du Chapitre. Nous le ferons dès que nous aurons des informations précises à ce sujet."

La seconde partie de la circulaire communique ensuite trois décisions :

"Par la présente : 1) Nous prions les Provinciaux ou ceux qui, en cas de mort, auraient été désignés pour les remplacer d'inviter les missionnaires prêtres de leur Province à désigner les deux missionnaires qui devront représenter la Province au Chapitre. 2) Nous prions les Provinciaux et délégués de l'Afrique Equatoriale de se diriger immédiatement vers la côte ou de désigner chacun, par lettre adressée en double au Supérieur Général, un confrère des provinces plus rapprochées de la Maison-Mère pour le remplacer au Chapitre... 3) Nous prions les Provinciaux de l'Afrique du Nord et d'Europe d'inviter les missionnaires à nous envoyer leur vote sous pli cacheté."

La lettre précise enfin la procédure à suivre dans le cas d'une éventuelle délégation : le mandant doit alors "*donner par une seconde lettre au missionnaire désigné des instructions précises soit pour la nomination éventuelle des membres du Conseil, soit pour les questions à traiter.*" Toutes ces précisions de procédure ne sont pas anodines. Elles montrent en effet combien Livinhac avait le souci d'assurer une vraie représentation des missionnaires pour ce Chapitre, et de promouvoir durant l'assemblée elle-même des débats et des votes libres et préparés.

D'autre part une note complémentaire jointe à cette circulaire s'adresse spécialement aux *provinciaux* de l'Afrique Equatoriale. Elle commence ainsi : "Monseigneur, ..." et donne quelques conseils pratiques pour l'organisation des votes et de leur dépouillement : ce titre nous rappelle qu'à cette époque, encore proche des débuts de la mission dans ces régions, le Vicaire Apostolique était souvent en même temps le 'provincial' de ses confrères. Cette note précise enfin la manière dont on doit régler les questions concernant l'appartenance de tel ou tel missionnaire à une province ou à une autre :

"Il y a eu quelques modifications dans l'organisation des Provinces. On s'en tiendra pour les votes au tableau du personnel qui se trouve entre les mains de tous les missionnaires. En dehors de l'Afrique Equatoriale on attendra pour envoyer les votes aux Provinciaux les placements qui se feront à l'époque de la retraite générale. "

Cette question de l'appartenance de certains missionnaires à tel ou tel collège électoral n'est pas si anodine qu'on pourrait le penser. Certains pères ou frères sont en voyage, en mission provisoire dans une autre région, ou ils sont nommés ailleurs mais pas encore partis, et pourtant leur droit de vote doit pouvoir s'exercer. C'est une question pratique qui se repose à chaque Chapitre général dans les Instituts dont le personnel est assez mobile : il faut assurer à chacun une appartenance claire à une province pour lui donner pleinement son droit de voter ou d'être élu.

L'intérêt principal de ce petit paragraphe se trouve cependant ailleurs. Ces quelques lignes font en effet mention de l'organisation de la Société et de son personnel en **provinces** ; or cette organisation est encore assez mal codifiée à l'époque et en recherche de son statut définitif. On trouve un témoignage intéressant de cette évolution dans les Chroniques Trimestrielles des années 1890- 1900, qui donnent des nouvelles des postes et communautés province par province. On s'aperçoit alors que la liste de ces provinces varie assez facilement, parfois même d'une année à l'autre. On se souvient que c'est le Chapitre Général de 1886 qui le premier décida d'utiliser ce terme pour désigner les grandes zones d'implantation de la Société, en Afrique même ou en Europe.

Presque un an après sa première lettre Livinhac envoie **une seconde lettre circulaire** à propos du futur Chapitre. Dans ce message relativement court daté du 1^{er} janvier 1894 il remercie tous les pères et frères pour leurs vœux et revient sur la préparation de ce prochain chapitre : il rappelle simplement qu'il a déjà envoyé une convocation et répète les consignes données pour l'élection des délégués de chaque Province. Il précise enfin que la date exacte d'ouverture n'est toujours pas fixée.

La troisième lettre circulaire porte le n° 9 dans le recueil des lettres de Livinhac. Cette fois la préparation de ce Chapitre de 1894 est au point et le supérieur général en fait communication officielle à toute la Société. La date tout d'abord : l'ouverture est fixée au mercredi 25 avril. La composition ensuite : Livinhac ne donne en fait que les noms des délégués élus, une douzaine en tout, estimant sans doute que les membres de droit, c'est-à-dire le conseil général et les sept provinciaux, étaient suffisamment connus.

Rappelons les noms de ces membres de droit qui tous, à un titre ou à un autre, ont joué un rôle important dans les premières décades de l'histoire de la Société des Pères Blancs : Livinhac, Voillard, Viven, Girault et Mesnage pour le conseil général ; et les cinq provinciaux : mgr Toulotte pour le Sahara , mgr Lechaptois pour le Tanganika, les pères Hauttecoeur, représentant Mgr Hirth pour le Nyanza, Louail pour l'Europe, et Bazin comme provincial de la Tunisie. A ce groupe s'ajoutaient les quatorze membres élus, à raison de deux par province, parmi lesquels on peut noter la présence des pères Gerboin, Mercui, Delattre, Burtin, Hacquard, etc.

B) LE CHAPITRE LUI-MEME

Il se réunit à la date prévue et dure jusqu'au 10 mai, ce qui représente une durée particulièrement longue par rapport aux Chapitres précédents. La première session (ou séance, comme disent les Minutes) commence par un hommage rendu à la mémoire du Cardinal, puis on procède à la vérification des mandats, ce qui d'ailleurs est fait avec beaucoup de soin, puis le Chapitre se déclare régulièrement constitué.

La première question que l'assemblée aborde est celle de **l'élection du conseil général**, et pour ce faire Livinhac donne lecture d'un document de la Congrégation romaine de la Propagande autorisant le Chapitre à se déclarer Chapitre ordinaire et à procéder à cette élection. L'assemblée prend acte et s'interroge alors : faut-il procéder aux élections tout-de-suite ou à la fin du Chapitre ? On opte pour la première solution. Survient alors un événement inattendu qui ressemble à un psycho-drame : Livinhac communique aux capitulants une lettre qu'il a écrite au Préfet de la Propagande quelques semaines auparavant, dans laquelle il demande avec insistance et arguments à l'appui de ne pas être ré-éligible comme supérieur général. Aussitôt un des capitulants intervient pour dire son étonnement car, selon lui, cette lettre n'est pas dans la ligne des constitutions et elle peut influencer les votes.

Livinhac lit alors la réponse de la Propagande : elle est négative, Rome refuse d'exclure à priori la possibilité pour lui d'un nouveau mandat de supérieur général. Embarras de l'assemblée : faut-il oui ou non voter pour Livinhac ? Mgr Toulotte se lève alors et dit qu'il a une déclaration solennelle à faire : il a été secrètement mandaté par le Cardinal lui-même pour dire au premier Chapitre qui suivra sa mort que Livinhac est bien celui qui doit lui succéder. Soulagement général, on sait enfin clairement pour qui voter et l'assemblée applaudit, avant de se séparer jusqu'au lendemain. Le nouveau conseil sera finalement ainsi constitué : mgr Livinhac comme supérieur général, et les pères Voillard, Viven, Girault et Mercui comme assistants.

Avant de clôturer cette seconde session Livinhac propose au Chapitre un vote pour réintégrer le père Deguerry dans la Société ; on décide qu'une lettre lui sera écrite dans ce sens, qui lui sera portée par une délégation de pères en France. Cette démarche mérite d'être signalée car elle montre à quel point le départ de ce compagnon des premiers jours avait laissé une profonde blessure dans le cœur de beaucoup. Le père Deguerry sera très touché par cette invitation à revenir dans la Société mais il la déclinera .

C) COMMISSIONS DE TRAVAIL ET RAPPORTS

A la troisième session réunie l'après-midi du 26 avril, Livinhac propose de constituer quatre commissions de travail pour les questions jugées plus importantes : - *Texte des constitutions*, - *Observation des constitutions*, - *Recrutement des sujets*, - *Temporel de la Société*. Le Chapitre entérine la proposition et forme un groupe de travail pour chaque commission.

On peut s'étonner qu'il n'y ait pas de commission pour l'apostolat : en réalité beaucoup de questions de cet ordre sont abordées dans le cadre de l'étude des constitutions ou dans les débats qui suivent les rapports des provinces. Le Chapitre commence en effet aussitôt avec l'audition de ces divers rapports préparés par les provinciaux ou les responsables de régions. Ces rapports sont au nombre de neuf et leur lecture occupe plusieurs sessions de travail. En voici la liste, dans l'ordre suivi par le Chapitre, liste qui donne une image de la géographie apostolique de la Société en ce moment de son histoire :

- *Rapport de la province de Kabylie*
- *Rapport de la province de France*
- *Rapport de la province du Sahara*
- *Rapport de la province de Tunisie*
- *Rapport oral du père Féderlin sur l'œuvre de Ste Anne de Jérusalem*
- *Rapport de la province du Tanganyka*
- *Lettre du père Roelens sur la mission du Haut Congo*
- *Rapport du père Gerboin, provincial, sur la mission de l'Ounyaniambé*
- *Rapport du père Hauttecoeur représentant Mgr Hirth pour le vicariat Nyanza*

A la fin de ces communications Livinhac invitera les provinciaux à préciser, parmi les questions abordées dans ces rapports, celles qu'ils voudraient soumettre plus longuement au Chapitre et qui seront réparties entre les commissions.

La lecture de ces dossiers donne une idée sinon complète du moins très instructive de ce que vivait alors beaucoup de missionnaires, et de ce qu'ils désiraient réaliser pour la mission et pour l'organisation et l'animation de leur Société. Un exemple permettra d'illustrer ce propos, et on prendra celui du rapport du provincial de France.

Rapport du Père Louail sur la province d'Europe ²⁰ -

Il s'agit d'un document manuscrit de 18 pages. Le titre que nous lui donnons ici diffère de celui qui est mentionné par les Minutes mais il est bien celui du texte lui-même : "Province d'Europe", nom qui aujourd'hui prend évidemment une résonance très particulière ! Ce titre est au demeurant parfaitement exact car le père Louail, auteur du rapport, résidait bien en France mais il était en même temps responsable des communautés établies respectivement en Belgique, au Luxembourg et en Allemagne.

Alfred Louail compte parmi les grandes figures des débuts de la Société et son itinéraire est en bien des points représentatif de ceux qui se sont dévoués pendant des années, loin de l'Afrique, pour faire vivre la mission. Aussi, avant de parler de son rapport, arrêtons-nous un instant pour découvrir au moins en quelques lignes l'homme et son parcours. La Notice nécrologique d'Alfred Louail constitue une source précieuse d'information sur ce missionnaire et sur son rôle au début de la Société. Elle se trouve aux Archives M.G. dans les "Notices nécrologiques", tome III, 1909 - 1920.

Alfred Louail est né en 1851 dans le diocèse de Rennes. Il entre au noviciat en 1873 après avoir entendu prêcher le Père Charmetant ²¹. En mars 1873, avec six autres jeunes, il reçoit l'habit des mains du Cardinal et l'année suivante ils font leur serment missionnaire. Alfred Louail passe quelques mois à encadrer les jeunes du petit séminaire arabe à Saint-Eugène, puis à St Laurent d'Olt où est transféré ce séminaire. En septembre 1876 il est ordonné prêtre.

Alfred Louail est maintenu St Laurent d'Olt, mais en même temps il est chargé de commencer à quêter pour la mission. Il commence alors à voyager, va en 1879 dans le nord de la France, puis en Belgique. La même année le Séminaire Arabe quitte St Laurent qui devient Ecole Apostolique ; quelques élèves sont envoyés faire leur médecine à Lille et c'est le père Louail qui les accompagne. Puis il est chargé de lancer le recrutement dans les Flandres et en Alsace-Lorraine. Un postulat s'ouvre à Lille en 1882-1883, et un autre commence en Belgique l'année suivante (Woluwé, puis Malines). La Notice nécrologique continue :

"Les fondations de Boxtel en 1889 et de Marienthal en 1890 augmentèrent encore les charges du P.Louail car il avait été nommé en 1888 provincial des maisons d'Europe, sans préjudice de son rôle de quêteur. Puis le titre de quêteur fait place à celui de Procureur à partir de 1889. Jusqu'à cette époque, S.E. le Cardinal Lavigerie n'avait pas eu d'autre représentant à Paris que le directeur ou le secrétaire des Ecoles d'Orient, tant pour les affaires de la Société que pour celles des diocèses d'Alger et de Carthage..."

²⁰ Sur ce rapport cf; A.G.M.Afr. fonds Livinhac document 45049.

²¹ La notice nécrologique ajoute : "En novembre et décembre 1871, le P.Charmetant visita Mende, Rodez, Toulouse, Tarbe ; Luçon, Nantes, Rennes, Le Mans, Séez, Bayeux, Coutances. Quimper, Vannes, Angers, Poitiers, Metz, Nancy, St Dié. Langres, Besançon, Viviers, Lyon. En janvier 1873 il visita les séminaires du nord de la France." Sans commentaire !

La création de l'œuvre Anti-Esclavagiste en 1888 rend de plus en plus nécessaire la présence à Paris d'un représentant de toutes ces oeuvres, un "procureur", et Lavigerie décide d'y ouvrir une procure : c'est Louail qui réalise ce projet, au 27 de la rue Cassette (à faible distance de l'église Saint-Sulpice) où les Pères Blancs resteront jusqu'en 1921. Travailleur infatigable, grand voyageur, totalement dévoué à la mission, Alfred Louail avait su constituer un réseau étendu de bienfaiteurs fidèles et d'amis de la mission et des Missionnaires d'Afrique, réseau qu'il entretint et développa jusqu'en 1918. Il quitta définitivement Paris cette année-là, un mois avant la fin de la guerre, pour aller au Sanatorium des Pères blancs à Alger. C'est là qu'il mourut en 1921. Ces quelques lignes voulaient donner une idée du dévouement et de la passion de ce père pour le service des missions, et à plusieurs reprises d'ailleurs il en fut solennellement remercié par ses confrères. Tel est donc l'homme qui prend la parole et présente son rapport à l'assemblée du Chapitre Général de 1894 .

Revenons maintenant au rapport lui-même. Il est presque entièrement centré sur le double problème des vocations et des finances. Le préambule rappelle la nécessité pour toutes les Sociétés missionnaires d'avoir des maisons en Europe pour y trouver des vocations et des fonds , citant en exemple le cas des Spiritains, des Lazaristes, etc. et il conclut en posant la question : depuis douze ans que nous pratiquons cette même politique où en est-on ? La première partie est alors consacrée aux procures.

LES PROCURES - Elles sont indispensables pour nos finances car les dons de la Propagation de la Foi et de la Sainte Enfance ne suffiraient pas. Nos procures de Lille, Malines, St Charles (Boxtel) et Paris ont de bons résultats. Les pères quêteurs rattachés à ces procures se déplacent beaucoup. Ils travaillent avec des moyens discrets (plus discrètement que d'autres congrégations, tel est clairement le sens de son propos), surtout par des visites aux familles bien disposées et fortunées, par la vente de nos vins et produits d'Afrique, et par le recueil de messes et de dons.

Autre moyen : la presse. Les bulletins en français et en flamand sont appréciés ; l'édition française réalisée par le père Mesnage est excellente. Malheureusement les gens confondent parfois avec le bulletin de l'Oeuvre d'Orient ou celui de l'œuvre anti-esclavagiste ! Un père de plus à Paris serait très utile pour cette œuvre du bulletin. Enfin on utilise aussi les conférences faites par des pères sérieux (sic) , des petites brochures pieuses, etc : "*En un mot nous nous efforçons de faire connaître nos missions et nos œuvres, qui sont toujours l'objet de grandes confusions*".

LES VOCATIONS - La seconde partie concerne les vocations, plus précisément les postulats et les écoles apostoliques. Les vocations de clercs viennent de plus en plus de Belgique, Hollande et Allemagne. Mais il y a peu de progrès en France car on a négligé les visites dans les collèges et séminaires ; et puis la presse a créé la confusion en parlant beaucoup des Frères armés du Sahara, et les directeurs de séminaires sont trompés. Les vocations de frères augmentent elles aussi et certains candidats ont un métier qu'ils pourront utilement exercer en mission.

Il y a pourtant dans la province d'Europe une troisième œuvre de recrutement qui n'a pas réalisé toutes les espérances fondées sur elle : c'est l'œuvre des *écoles apostoliques*, ou moyens séminaires. Pour Louail cet échec relatif vient de ce qu'on est trop exigeant avec les jeunes qu'on traite comme des quasi-novices ; en plus de cela les formateurs sont trop jeunes et inexpérimentés, et les programmes trop chargés. Alors le Chapitre doit se décider : faut-il arrêter l'expérience, ou bien changer la méthode, ou bien encore remettre la décision au Chapitre suivant ? Le père Louail propose enfin qu'on cherche une solution pour alléger le personnel : que chaque maison par exemple se charge d'un niveau scolaire unique pour éviter les doublets, ou bien qu'on envoie les élèves suivre les cours dans les petits séminaires.

VUE D'ENSEMBLE SUR LES MAISONS D'EUROPE - C'est le dernier volet de ce rapport sur la province d'Europe. Six questions y sont abordées :

1) *L'esprit apostolique : Y a-t-il danger de perdre l'esprit apostolique loin de l'Afrique ? Non, répond le rapport, il n'y a pas de relâchement et on observe bien la Règle ; tous sont généreux et se fatiguent, même s'il n'y a pas les consolations qu'on trouve en mission .*

2) *Pour développer l'esprit d'unité il serait bon d'avoir partout dans la Société les mêmes prières : un petit livre serait bienvenu, comme dans d'autres congrégations. La retraite commune de province, prêchée par un 'Jésuite distingué', a été très appréciée.*

3) *Les propriétés immobilières : une de nos maisons appartient légalement à deux confrères et cela ne devrait plus être autorisé.*

4) *Il faut internationaliser nos maisons d'Europe ; en effet certains gouvernements franc-maçons veulent réduire les missions à une dimension nationale pour mieux les attaquer ; notre internationalité est une richesse et il faut la rendre effective même en Europe pour mieux se protéger.*

5) *Il y a confusion dans l'esprit des gens entre les diverses œuvres laissées par le Cardinal et cela est gênant ; on continue à informer les gens en ce domaine, surtout dans les séminaires.*

6) *Les confrères malades : les maisons d'Europe peuvent aider les confrères malades en les accueillant et en leur proposant des activités, ce que ne peut pas faire un sanatorium dans un pays sans apostolat.*

Finalement le père Louail termine son rapport en rendant hommage à la générosité et à la piété des confrères de sa province, avec cette confiance en guise de conclusion : "*Je me sens confus de figurer à leur tête, moi qui ne suis qu'un vil mendiant.*"

D) L'ESSENTIEL DES TRAVAUX DU CHAPITRE

Ce Chapitre général de 1894 a tenu 29 sessions de travail, et les travaux se sont déroulés essentiellement autour des dossiers et des propositions venus des quatre commissions, lesquelles vont nous servir de fil conducteur pour un bref parcours sur le travail accompli.

1) *Commission des vocations* - La commission dite du Recrutement des Sujets a produit un document de travail d'une douzaine de pages, remis aux membres du chapitre pour discussion ²². Voici l'essentiel de ses réflexions et propositions, qui méritent d'être notées tant elles paraissent modernes par bien des aspects :

A) - Le rapport rappelle au départ qu'il y a deux sources de recrutement pour les Missionnaires d'Afrique : les collèges religieux et les séminaires d'une part, l'école apostolique de la Société d'autre part. En ce qui concerne les séminaires et collèges religieux, le rapport propose : visites régulières, relations entretenues avec les directeurs des séminaires, distributions de brochures et souvenirs, séjour des jeunes prêtres dans leur famille après leur ordination pour parler de leur vocation, comme le font avec succès les Missions Etrangères (de Paris). Ramener le plus vite possible en France le séminaire de philosophie ; enfin prendre toutes les initiatives nécessaires, quand on doit renvoyer un candidat, pour éviter les critiques du diocèse, de la famille, etc.

B) – En ce qui concerne l'Ecole Apostolique ²³ on souligne d'abord le dévouement des pères qui y travaillent. Ensuite les résultats : sur 545 enfants entrés dans cette école depuis sa fondation 185 seulement sont encore dans la Société (64 ont fait le serment, 41 sont au noviciat ou en philosophie, et 80 sont actuellement encore à l'école apostolique) . Insatisfait de ce résultat le rapport se demande d'où vient cette faible proportion de persévérance ? Il est vrai, continue le rapporteur, que ces résultats sont équivalents à ceux des autres congrégations religieuses en ce domaine ; mais tous reconnaissent que les enfants accueillis, même généreux, sont souvent trop jeunes pour avoir vraiment une idée de la vocation missionnaire ; enfin bien des parents ou des prêtres font entrer des candidats au séminaire des Missionnaires d'Afrique principalement pour leur assurer une bonne formation.

Et que penser du système éducatif de cette Ecole Apostolique ? Les enfants sont privés des marques de l'affection familiale, ressemblant parfois davantage aux enfants des orphelinats dont ils manifestent souvent les défauts et même les vices. Au plan santé on constate de graves déficiences, dues principalement à des carences alimentaires comme l'a souligné très sérieusement le médecin. Enfin les éducateurs manquent souvent d'expérience et de préparation, ayant avec les élèves des attitudes ou trop sévères ou trop familières.

Face à ces questions, quelles solutions proposer ? Le premier moyen pour de bons résultats reste la prière. Ceci étant rappelé, le rapport de la commission demande que les trois dernières années d'école soient transférées en France, plus précisément à Lille où les élèves suivraient des cours dans un collège, ce qui ne serait que bénéfique. Le rapport précise à ce sujet : "*Dans ce milieu ils (les élèves) prendraient aussi plus facilement et plus complètement l'esprit que nous a tant recommandé notre Fondateur, cet esprit large et généreux qui place au-dessus de tout le bien et le salut des âmes*".

²² Ce rapport se trouve aux A.G.M.Afr., fonds Livinhac, document 31002.

²³ Sur l'origine de l'école apostolique et les débats qui ont préparé sa fondation en 1877 on peut consulter : Mercui, Notes Historiques, p.27-28.

C) – Ici le rapport passe à la question des centres de philosophie et des scolastiques Deux postulats suffiraient, l'un à St Laurent et l'autre à Malines, le premier pour les français et le second pour les autres mais tout en prévoyant de favoriser la rencontre entre les deux groupes, ceci dans la ligne du bon esprit de la Société. Et comment justement favoriser la persévérance des philosophes et des scolastiques?

La commission propose ici un plan dont elle reconnaît qu'il supposerait de grands changements mais qu'elle croit fondé. Il s'agirait d'établir en France le séminaire de philosophie et le scolasticat, ce qui permettrait un meilleur discernement et rendrait les éventuels renvois moins difficiles. Ce serait après ces étapes, continue le texte, que... *"les sujets seraient envoyés à Carthage où ils feraient leur noviciat près de la tombe de notre Fondateur, et c'est de là qu'ils partiraient pour aller rejoindre leurs confrères et travailler avec eux à la conversion des pauvres Africains."* Cette solution serait tout bénéfique pour la qualité des études, pour les santés, et pour le rayonnement de la Société. A défaut de pouvoir mettre tout cela en œuvre d'un coup, la commission demande donc au Chapitre de décider, dans un premier temps, le transfert de la maison de philosophie en France.

Il semblait intéressant de présenter largement ce rapport car il montre l'importance attachée par les membres du Chapitre à toutes les questions de vocations et de formation, et aussi la capacité de cette assemblée à faire une analyse lucide de la situation et à envisager des solutions neuves. Le Chapitre décidera finalement de transférer les années supérieures de l'Ecole Apostolique à Lille pour les Français, qui suivront les cours dans un collège. Les élèves d'autres nationalités auront leur école à Malines. Quand aux cycles supérieurs le Chapitre décide que la formation de philosophie-théologie dans la Société durera cinq ans, et les jeunes prêtres seront astreints à des examens de théologie pendant six années. Mais pour l'essentiel le vaste projet élaboré par la commission reste sans suite. Les Frères pour leur part prendront trois engagements successifs de trois ans et ils prononceront alors le serment définitif.

2) Commission sur l'observation des Constitutions, dite des abus – Son travail a consisté à faire une sorte d'inventaire des points de la règle mal respectés. Elle expose le résultat de son travail dans la 19^{ème} session du Chapitre, le 5 mai, et cela donne une liste de manquements plus ou moins graves : les conseils hebdomadaires des communautés sont insignifiants parce que mal préparés, les conférences théologiques sont irrégulières et superficielles, la prière du matin est trop longue et doit être simplifiée, l'heure du lever peut être avancée, le ménage des chambres et la réfection du lit doivent être faits par les missionnaires eux-mêmes, etc. Par contre d'autres articles de la règle sont jugés désuets et à interpréter plus largement, comme par exemple celui du silence dans les communautés.

3) Commission des Constitutions – Ce groupe de travail a de loin la plus grosse part dans le travail de ce Chapitre. Le texte des constitutions doit en effet être révisé et éventuellement complété pour être présenté à l'approbation des autorités romaines. Finalement d'ailleurs les capitulants opteront pour la rédaction d'un document à part intitulé "Constitutions complémentaires".

Parmi les nombreux points traités, importants ou plus anodins, quelques-uns méritent d'être mentionnés ici. L'organisation des **provinces** est précisée : on établit le principe d'un conseil provincial avec voix délibérative pour les conseillers ; par contre la proposition d'instituer des chapitres provinciaux reste en suspens. Le provincial doit normalement résider dans sa province et être libre de toute autre charge importante, par exemple celle d'assistant général. Un certain nombre de normes sont également établies pour la composition et le déroulement des futurs **Chapitres généraux** : membres de droit, modes d'élection, etc., avec la précision suivante clairement affirmée : "Les Délégués doivent toujours être plus nombreux que les membres de droit." (12^{ème} Séance, 1^{er} mai).

A propos du règlement de **la vie quotidienne** on discute sur l'horaire, le logement, les temps de prière en commun, le vêtement, la lecture pendant les repas, etc. Beaucoup de ces détails peuvent paraître aujourd'hui insignifiants, mais il ne faut pas oublier que, jusqu'à une époque relativement récente, tous les instituts religieux vivaient une spiritualité de la fidélité à la Règle qui tendait à sacraliser les moindres détails des règlements établis.

On parle également du **noviciat** : c'est ce Chapitre qui décide que la retraite d'ouverture sera d'une semaine pour les clercs et de cinq jours pour les frères ; et tous les novices sauf les prêtres porteront le titre de Frères. Une déclaration concernant l'intention de perséverer sera demandé aux élèves de philosophie. Enfin on revoit la formulation du **serment**, conformément à la demande de Rome, en particulier pour la question de l'engagement formel à la pauvreté qui est normalement réservé aux religieux. Or cela pose un problème de fidélité à l'intention du fondateur qui avait lui-même formulé ce passage : on le résoud en déclarant que le Chapitre ne change rien sur l'essentiel mais qu'il précise le sens de l'engagement. (Cf. Minutes, p.119).

La question de l'**appellation officielle** de la Société est abordée à la 18^{ème} session, posée par Mgr Lechaptois rapporteur d'une des commissions. Tous reconnaissent le bien fondé de cette question car plusieurs noms sont employés et cela prête à confusion. Le Chapitre décide ce qui suit :

"Le Chapitre décide qu'on s'en tiendra au titre de Société des Missionnaires d'Afrique, en adjoignant en sous titre et comme explication : Pères Blancs. Les Missionnaires seront invités à s'en servir à l'exclusion de toute autre, dans les en-tête de papier à lettre et dans l'usage ordinaire."

UN NOUVEAU TEXTE CONSTITUTIONNEL - Comme on l'a indiqué le Chapitre a très vite décidé, concernant l'aménagement du texte des constitutions, d'en rédiger un autre présenté comme annexe, ce qui évite de trop nombreuses modifications dans le texte existant. Cette décision va en réalité et bien involontairement provoquer une certaine émotion quelques mois plus tard. En effet, les autorités de la Congrégation de la Propagande à Rome vont trouver ce texte annexe clair et complet, et c'est à lui qu'il vont donner l'autorité d'un document officiel. Or le texte initial venait du Cardinal Lavigerie lui-même : où est la fidélité au fondateur si on laisse de côté les constitutions rédigées par lui ? Le nouveau texte prendra bien force de loi comme le demandait Rome, mais on voit à travers cet événement comment peut se poser, pour les compagnons du temps de la fondation, le problème de la fidélité dans le changement...

4) Commission du temporel - Elle présente son rapport à la 21^{ème} session du Chapitre, un rapport qui va soulever un des débats sans doute les plus graves de toute cette réunion capitulaire. La question est la suivante : les missions de l'Equateur connaissent un grand développement et sont très appréciées par le monde catholique ; beaucoup de bienfaiteurs donnent de l'argent à la Société en pensant que cet argent va vers ces missions, alors qu'elles n'en touchent qu'une partie puisque la Société a la charge de toutes ses œuvres. Est-ce juste ? D'ailleurs, ajoutent certains, la Société reconnaît-elle à ces missions si florissantes toute l'importance qu'elles méritent, en argent mais aussi en personnel ?

On comprend les enjeux sous-jacents à ces questions, et certaines réflexions dans les discussions évoquent même le risque de voir tel ou tel vicariat prendre son autonomie en s'arrangeant à être indépendant au point de vue financier, au risque de briser l'unité de la Société. Finalement l'assemblée réaffirme que l'intention des donateurs, sauf mention expresse, est bien de donner à la Société, et cela ne doit entraîner ni soupçon ni aigreur de la part d'aucune mission. Le compte-rendu des débats ajoute alors :

"Le R.P.Voillard termine ces graves considérations en protestant que les Missions de l'Afrique Equatoriale jouissent à juste titre de l'affection de tous les membres de la Société, que le gouvernement général de l'Oeuvre les a toujours traitées avec faveur, soit pour le nombre, soit pour la qualité des sujets, soit pour la dispensation des ressources, qu'il est dans la disposition de les favoriser encore, mais qu'il est important, pour maintenir les liens d'unité et de charité dans notre Société, que la direction générale soit la même au temporel comme elle est la même au spirituel. Les missionnaires des Vicariats seraient donc mal venus de se plaindre et de parler de mesures d'exception, puisque toutes les exceptions sont en leur faveur et pour le bien général de la Société." (21^{ème} session).

Finalement une proposition est faite par le père Mercui de bien séparer les comptes des vicariats de ceux des provinces, et Livinhac fait passer au vote final : l'assemblée décide d'en rester au statu quo en confiant au conseil général la gestion des éventuelles difficultés. Livinhac conclut en affirmant que toutes les Missions continueront d'avoir le même statut, sous le contrôle de la Société. Etant donné son passé de missionnaire en Afrique centrale le supérieur général pouvait certainement faire une telle déclaration sans qu'on puisse le soupçonner de se désintéresser des missions de l'Equateur.

5) Autres questions traitées au Chapitre

C'est à partir de la 16^{ème} session environ que ces questions venues des commissions ont pris place, l'audition des rapports des provinces étant achevée. Mais diverses autres points ont été traités soit dans le cadre des commissions soit à la demande des capitulants. Il est ainsi décidé que les missionnaires du Haut Congo ne seraient plus uniquement des ressortissants belges ; par contre on refuse la proposition du père Federlin d'ouvrir une communauté en Syrie ou au Liban pour garder le contact avec les jeunes prêtres formés à Jérusalem.

Autres décisions : on ne devra pas ouvrir de nouveau poste sans avoir les fonds nécessaires. Une mission est offerte à la Société à Madagascar : la décision est laissée à l'appréciation du conseil général. Le Chapitre par contre demande au Conseil d'accepter autant que possible

les nouvelles missions en territoire français, "*afin de parer aux éventualités possibles d'une expulsion des territoires anglais et allemands*". Le Chapitre se pose ensuite la question de préparer des Frères à l'enseignement pour pouvoir leur confier les écoles, mais finalement la proposition n'est pas retenue, les expériences faites ayant été peu concluantes. Une autre résolution mérite d'être citée : le Chapitre demande aux chefs de mission de veiller à la santé des missionnaires et de les envoyer se reposer si c'est nécessaire, et les missionnaires doivent veiller eux-mêmes à leur propre santé.

E) CLOTURE DU CHAPITRE

La fin du Chapitre approche. L'approbation de l'élection de Livinhac par Rome arrive et on se prépare à une grande célébration. En même temps le travail continue ; on prévoit un calendrier de fêtes de saints et saintes africains propre pour la Société ; Livinhac propose un texte de *Consécration solennelle de la Société à Marie Immaculée*, dont un exemplaire signé par tous sera déposé à Jérusalem. Le Père Mercui suggère qu'on rédige un document pour préciser certains points concernant les relations avec les Sœurs Blanches.

Le petit séminaire de Carthage tenu par la Société coûte cher en argent et en personnel : faut-il le conserver ? Le Chapitre répond par l'affirmative, entre autres raisons parce que c'est le fondateur lui-même qui l'a créé. Mêmes interrogations et même réponse pour l'institut de Malte, dont on sait cependant qu'il sera fermé quelques années plus tard.

Le Chapitre s'achève le 10 mai 1894, après l'élection du père Voillard comme premier assistant. L'exhortation finale de mgr Livinhac étonne par son absence de référence à la mission comme telle, mais elle reflète bien l'homme épris de fidélité intérieure, marqué sans doute par un certain jansénisme dans sa spiritualité, mais surtout convaincu qu'il n'y a aucune œuvre missionnaire sérieuse qui tiendra sans la prière et le renoncement. Voici le bref compte-rendu qu'en donne les Minutes de la dernière session de ce Chapitre général :

"S.G. Mgr Livinhac termine par une exhortation à faire régner dans toutes les parties de la Société les trois vertus qui doivent dominer chez nous : le mépris de nous-mêmes et de tout ce qui tient à nous – la charité fraternelle sous sa forme particulière d'esprit de famille ou d'esprit de corps – et l'esprit intérieur. S.G. rappelle l'exemple du R.P. Richard,²⁴ l'homme d'action par excellence, actif et généreux, et pourtant si attaché aux exercices de piété prescrits par la Règle et si zélé pour en assurer la pratique par ses confrères".

Ce Chapitre général de 1894 reste remarquable autant par le nombre des questions traitées que par l'importance qu'y ont pris certains débats et par la clairvoyance de nombreuses analyses et réflexions qui ont jalonné ses travaux. L'héritage spirituel et l'esprit du fondateur ont certainement inspiré les participants, comme en témoignent les nombreuses références faites à Lavigerie. En même temps l'assemblée assume clairement sa responsabilité de préparer l'avenir, et elle n'hésite pas à prendre des décisions nouvelles pour le bien de la

²⁴ Le Père Richard était un des trois pères de la seconde caravane vers le Soudan, assassinés en décembre 1881.

mission, dans un contextte qui oblige parfois à modifier la lettre pour mieux vivre de l'esprit hérité du fondateur désormais disparu.

V - LE CHAPITRE DE LA MATURITE : 1900

Réuni comme le prévoyaient les constitutions six ans après le précédent, le Chapitre général de la Société des Missionnaires d'Afrique de 1900, le 12^{ème} de son histoire, s'est tenu à Alger du 21 au 29 avril avec 27 participants. A cette époque l'institut connaît déjà un important développement numérique puisqu'il compte 470 missionnaires, prêtres et frères. Le Chapitre a tenu 16 séances de travail, et pour la première fois un résumé des principales décisions a été rédigé avant la clôture et soumis à l'approbation de l'assemblée elle-même. Enfin les Minutes officielles du Chapitre incluent les propositions de modifications des constitutions envoyées à Rome pour approbation, ainsi que la réponse du cardinal Ledochowski, préfet de la Congrégation de la Propagande.

A) RAPPORT GENERAL

Au début du Chapitre un rapport général sur la situation de la Société depuis le Chapitre précédent est présenté aux capitulants. Très probablement rédigé par un membre du Conseil Général, bien qu'il ne soit pas signé, ce rapport est divisé en trois sections : le personnel, les œuvres apostoliques, le matériel et les finances.²⁵

1) – **SITUATION DU PERSONNEL** - Le rapport commence en disant : *"Le nombre des Missionnaires ayant fait leur serment et celui des aspirants portant l'habit de la Société a à peu près doublé depuis 1894"*. Cela montre une progression très importante, avec tous les développements apostoliques que cela a sans doute permis de réaliser, mais aussi tous les problèmes de formation, de répartition des personnes, et finalement de gouvernement qu'entraîne une telle croissance. Le scolasticat de Carthage compte 80 étudiants, sept autres sont à Rome et 10 scolastiques sont au service militaire ; il y a 60 novices clercs et 37 novices frères.

La Société a trois séminaires de philosophie, Binson en France, Boxtel aux Pays-Bas et Trêves en Allemagne. Le document fait ensuite le point sur certains changements pour les centres de formation : agrandissement de Carthage, achat du domaine de Thibar pour y accueillir les frères avant leur départ en mission, etc. Les écoles apostoliques sont au nombre de quatre, Saint-Laurent, Lille, Malines, et Trêves, et elles donnent de bons résultats.

²⁵ Ce rapport compte sept pages manuscrites grand format. Il est enregistré aux Archives A.G.M.Afr. dans le casier 360, 1-6. L'écriture est très lisible, le texte est propre, mais il y a quelques ratures et corrections qui permettent de penser que la version présente dans ces Archives est sans doute un brouillon.

2) LES ŒUVRES APOSTOLIQUES - second volet du rapport aborde la question des œuvres apostoliques. Il mentionne tout d'abord la fermeture de l'école de Malte, dûe principalement, nous dit le rapport, au coût de cette œuvre et à la difficulté de devoir éliminer de trop nombreux élèves. Autres décisions prises, le retrait du sanctuaire de N.D.d'Afrique, cela sur la demande insistante de mgr Dusserre archevêque d'Alger, ainsi que la fermeture du petit séminaire de Carthage. Par contre une procure a été ouverte à Marseille, rendue de plus en plus nécessaire par le développement des missions au Soudan et en Afrique Equatoriale.

S'agissant des missions elles-mêmes le rapport invite à consulter les derniers rapports annuels et à écouter les divers rapports qui seront communiqués au Chapitre. Il est rappelé cependant que le Nyassa et l'Ounyanyembé ont été promus vicariats apostoliques et confiés respectivement à NN.SS. Dupont et Gerboin. Au Soudan sept postes de mission ont été fondés. Après la démission de Mgr Toulotte pour raisons de santé le Saint Siège a nommé Mgr Hacquard pour le remplacer comme vicaire apostolique du Sahara-Soudan.

A Jérusalem des travaux d'agrandissement ont été entrepris aux grand et petit séminaires. En Kabylie deux nouveaux postes ont été ouverts, Kerrata et Arris. Enfin le rapport rend hommage aux pères Ménage, Duchêne, Brun et Manceau pour leurs travaux sur l'histoire de la Société et des missions, travaux qui devraient paraître dans un grand ouvrage collectif sur les Missions Catholiques.

3) LES FINANCES - Troisième volet du rapport, les finances. Le rapport ne parle que de ce qui concerne les maisons d'Europe et les centres de formation, les autres œuvres ayant leur comptabilité propre. Le document ne donne pas le montant du budget annuel, il énumère simplement quelques montants de dépenses et de recettes, plus certaines transactions immobilières.

Même avec ces limites et ces informations parfois incomplètes ce rapport est intéressant à un double titre. D'une part il montre par son contenu même ce qui paraissait le plus important à l'époque pour les responsables de la Société et qui méritait d'être signalé ; d'autre part il manifeste le désir des missionnaires réunis pour ce Chapitre de pouvoir analyser la situation de leur Société à partir de données précises et fiables. Et si elle le souhaitait l'assemblée avait toute autorité pour demander des compléments d'information ou des précisions sur les questions abordées dans ce document.

B) MISE EN ROUTE DU TRAVAIL

Comme il est d'usage la première séance de travail est consacrée aux élections du conseil général. Livinhac est reconduit comme supérieur général. Les quatre assistants élus sont : les pères Voillard, Mercui, Girault et Michel ; un dernier vote choisit le père Voillard comme premier assistant ou assistant général. Dès la seconde session mgr Livinhac, comme

président du Chapitre, propose de régler quelques points concernant les procédures de votes, puis il demande aux capitulants de réfléchir sur les points des constitutions pour lesquels il pourrait y avoir du relâchement et dont il faudra parler. Il souligne en particulier deux points : l'application de la règle de trois, si importante aux yeux du fondateur, et la question de l'usage des biens personnels dans les communautés, autant pour les pères que pour les frères, usage qui semble-t-il devient abusif.

Dans cette même session il soulève également, pour que les capitulants y réfléchissent, la question de l'avenir du séminaire de philosophie de Binson (France) avec les incidences de la loi du service militaire pour les candidats français, et annonce qu'une commission sera constituée le lendemain sur la question. Il annonce en même temps qu'une autre commission abordera la question des Ecoles Apostoliques, car elles font problème.

Livinhac invite enfin les capitulants à présenter les questions qu'ils souhaitent eux-mêmes voir discutées par ce Chapitre. Un des capitulants soulève alors un problème qui se révélera complexe et sensible : la répartition des pouvoirs entre la Société et les vicaires apostoliques dans les missions. Un début de débat semble même s'amorcer, mais Livinhac qui reconnaît l'importance de la question annonce qu'une commission sera constituée dès le lendemain pour l'étudier.

C) COMMISSIONS DE TRAVAIL ET PREMIERS DEBATS

Au cours des deux sessions suivantes cinq commissions de travail sont constituées :

- *Commission des écoles de philosophie*
- *Commission de l'organisation des Ecoles Apostoliques*
- *Commission de l'observation des Règles*
- *Commission sur les relations des Vic. Ap. avec la Maison Mère, et sur leur gouvernement*
- *Commission sur la constitution ou le remaniement des Provinces*

Certaines questions à débattre sont alors soumises à l'assemblée par Livinhac pour qu'elles soient réparties entre les commissions, notamment les suivantes : faut-il supprimer la province de Tunisie ? Ou bien faut-il rattacher toutes les maisons de formation à la Maison-Mère et leur attribuer un quasi-provincial propre ? Dans un autre domaine, quel système de vote adopter dans le Chapitre pour assurer la majorité aux membres délégués ? Autre question qui revient avec insistance : quel est le quorum exact requis au conseil général pour que les décisions prises aient la pleine autorité de ce conseil ? Derrière cette dernière interrogation se cache le problème des absences fréquentes de l'un ou l'autre membre de ce conseil, ce qui a déjà posé dans le passé des problèmes de gouvernement. Les minutes achèvent ainsi le compte-rendu de cette quatrième session : "*Mgr le président invite les membres des diverses commissions à commencer leurs travaux sans retard.*".

De fait les travaux vont avancer régulièrement au cours des séances suivantes. On peut en résumer les conclusions les plus importantes dans les points suivants :

a) – Quorum au conseil général : le père Mercui dès le lendemain revient sur la question : on a raison d'être précis car un supérieur général pourrait profiter de l'absence de certains conseillers pour manœuvrer le conseil, donc restons-en à la règle : il faut la présence d'au moins trois conseillers sur les quatre.

b) – Commission des maisons de philosophie – Elle établit à deux ans la durée normale de la philosophie et règle un certain nombre de questions concernant l'admission des candidats au noviciat ; elle demande également l'uniformité des programmes d'études dans les maisons de la Société.

c) – Commission des Ecoles Apostoliques – Chaque maison est considérée à part. A Trèves le supérieur voudrait qu'on assure les cours sur place mais le Chapitre se refuse à décider, conscient de l'investissement en personnel que cela demanderait. Pour Malines c'est le manque d'élèves belges qui fait problème car le pays est très fourni en écoles et seuls les élèves des Pays-Bas sont présents. Pour Lille, après beaucoup d'hésitations le Chapitre décide de supprimer l'Ecole Apostolique. Malgré ce bilan plutôt négatif le Chapitre vote le maintien du principe des Ecoles Apostoliques et confie le suivi du dossier au conseil général.

d) – Commissions sur l'observation de la Règle (Apostolat et Vie quotidienne) - Bien que son titre ne le laisse pas deviner cette commission aborde en fait des questions concernant directement l'apostolat en mission. Cela s'explique simplement par le fait que certaines orientations apostoliques sont inscrites dans la règle, c'est-à-dire dans les constitutions de la Société. La commission n'hésite pas à entrer dans les détails : par exemple elle déplore que certains supérieurs ne donnent pas toute son importance à l'apostolat des veuves. Cependant, et dans une perspective plus générale, elle regrette que certaines priorités pastorales changent trop facilement d'un supérieur à l'autre. La commission demande également qu'on insiste pour faire apprendre la langue européenne des colonisateurs aux jeunes les plus doués ; à ce sujet mgr Livinhac évoque la possibilité de faire appel dans le futur à des congrégations enseignantes.

La commission aborde ensuite la question du catéchuménat de quatre années pour demander que malgré les difficultés rencontrées et les demandes de certains missionnaires on doit continuer à s'y tenir dans toutes les missions. La commission prône aussi l'uniformité des textes de catéchismes dans les divers vicariats, ceci en pensant à toutes les populations des zones limitrophes qui se côtoient et comparent ce qu'on leur enseigne. D'autant plus, constate un capitulant, qu'il y a chez certains missionnaires une tendance à vouloir toujours composer eux-mêmes un nouveau catéchisme.

D'autres points concernent davantage la vie quotidienne des missionnaires : horaires, exercices de piété en commun, silence en communauté, lettres de règle à adresser aux supérieurs, etc. On demande que les commandes de matériel soient mieux regroupées. Les

comptes et les budgets des postes de mission sont trop souvent mal préparés ou en retard. L'étude de la langue est parfois négligée. Enfin deux propositions sont faites en vue du soutien spirituel des missionnaires. La première concerne les lectures : *"Plusieurs missionnaires ne pouvant se tenir au courant des bons livres de spiritualité qui peuvent être publiés, le vœu est émis que le conseil général fasse dresser une liste des ouvrages de spiritualité dont la lecture peut être recommandée aux missionnaires."* (8^{ème} séance)

Dans le même sens mgr Livihac propose qu'on institue une période de plusieurs mois de spiritualité après plusieurs années de mission pour aider les confrères à se refaire. La proposition est bien approuvée par le Chapitre mais elle sera rejetée par Rome qui estimera que tous les moyens de sanctification nécessaires sont suffisamment prévus par les constitutions et que la fidélité à la règle doit suffire pour le bien spirituel des missionnaires. Un débat s'élève ensuite à propos de la possession de biens personnels : quelles limites faut-il retenir ? Une sérieuse discussion naît, par exemple, au sujet de la possession d'un harmonium, et tout cela amène le Chapitre général à lancer une mise en garde :

"Si on ne limite pas les objets pouvant être acquis par les missionnaires, non seulement il y aura beaucoup de dépenses inutiles en achats et en transports, mais ce qui est plus grave, la vie commune deviendra très difficile et on ouvrira la porte à des abus considérables." (p.151)

Enfin le devoir de demander conseil au supérieur avant de prendre des initiatives est rappelé, et on appréciera la raison évoquée pour justifier ce rappel :

"Cela permettrait de redresser plus facilement les jeunes missionnaires qui, trop souvent, ont des idées arrêtées d'avance et qui, lorsqu'une fonction leur a été assignée, entendent s'en acquitter d'après leurs propres idées. (Minutes, p.151)

Il mérite d'être signalé enfin que les Frères, qui ne sont ni présents ni représentés à ce Chapitre, ont fait cependant parvenir une demande à l'assemblée, celle de pouvoir porter le rosaire blanc sur l'habit quand ils sont au chœur : le Chapitre répond simplement, sans que les Minutes ne donne d'autre précision, que *"cette innovation ne sera pas introduite"* (11^{ème} session). Disons pour la petite histoire que cette demande sera finalement acceptée au Chapitre général de 1957. Toujours à propos des Frères le Chapitre propose qu'on les nomme autant que possible deux ensemble dans les postes par souci de leur bien spirituel, et que les supérieurs veillent à leur procurer les moyens nécessaires à leur sanctification.

Comme on le voit l'ensemble des travaux de cette commission a tenu une place de premier plan dans ce Chapitre, à cause de l'importance de certaines questions mais aussi du nombre de sujets qui relevaient de sa compétence : la Règle en effet à cette époque embrasse l'essentiel de la vie des membres d'un institut, même d'un institut actif et missionnaire. Dans ce cadre, plutôt restreignant il est vrai aux yeux d'un observateur contemporain, on découvre cependant le souci de cette assemblée capitulaire de prendre en compte aussi sérieusement que possible et avec un esprit ouvert les enjeux de la mission et de son avenir.

e) - Commission de l'organisation des Provinces -Elle commence à exposer ses travaux au cours des 12^{ème} et 13^{ème} sessions, à deux jours de la fin du Chapitre. Et pourtant les questions qui vont être abordées sont très importantes puisqu'il s'agit des relations entre les vicariats apostoliques et le gouvernement central de la Société. Au point que deux commissions décident de se réunir et de travailler ensemble :

"Les questions examinées par cette commission se trouvant intimement liées par plusieurs côtés à celles qu'avait à étudier la commission des Relations des Vicariats Apostoliques avec la Maison Mère et de leur gouvernement, les deux commissions ont jugé utile de se fondre en une seule pour tous les points se référant à l'une et à l'autre. "

Il n'est pas possible de reprendre ici dans le détail les débats de ces deux jours. Avant d'en présenter les points essentiels disons simplement qu'on perçoit dans les Minutes combien les capitulants sont conscients de l'importance de la question pour l'avenir : comment reconnaître une juste autonomie et encourager le dynamisme nécessaire à chaque vicariat, et en même temps maintenir l'unité dans la Société et la solidarité pour porter ensemble toutes les missions qui lui sont confiées. Nous ne mentionnerons ici que les points essentiels.

1) - La première grande question posée aux capitulants est la suivante : *Y a-t-il lieu d'admettre l'identification de droit des vicariats apostoliques et des provinces, dans les missions confiées par le Saint Siège à la Société ?* Après discussion le vote négatif est unanime : on ne doit pas fusionner vicariat et province, cela serait contraire aux constitutions, à la tradition de la Société et au bien de la mission elle-même. Ainsi au plan des personnes, des projets apostoliques et des finances les missionnaires dans leur vicariat continueront de dépendre à la fois du vicaire apostolique et de la Société, celle-ci étant représentée par le provincial.

2) - Une autre question surgit alors : peut-on nommer un vicaire apostolique comme provincial ? Que ce soit en son propre vicariat ou dans un vicariat voisin la réponse est négative, tout en acceptant l'idée qu'il puisse y avoir des situations d'exception. Le motif évoqué pour ces deux réponses sur l'autonomie des provinces est intéressant à noter :

"Les missionnaires placés sous une double sauvegarde, celle de NN.SS. les Vicaires Apostoliques et celle des Provinciaux nommés par la Société, conserveront plus aisément l'esprit de leur vocation et se dévoueront avec un zèle d'autant plus grand à toutes les œuvres d'apostolat. Que si certaines difficultés s'élevaient entre les Vicaires Apostoliques et l'un ou l'autre des Missionnaires de leur Vicariat, les bons offices du Provincial suffiraient ordinairement à les résoudre." (Minutes, p.157).

3) - Ces décisions cependant ne veulent pas paraître affaiblir l'autorité ordinaire du vicaire apostolique dans son vicariat, et par exemple en ce qui concerne les nominations (que les textes d'alors nomment 'placements') le Chapitre déclare : *"Relativement aux placements et aux changements des missionnaires dans les Vicariats, le Chapitre déclare que, conformément au droit, ils appartiennent aux Vicaires Apostoliques après avoir pris conseil du Provincial."* (*idem*). En même temps, et c'est bien une des questions majeures sous-jacentes à tout ce débat, un vicaire apostolique n'est pas 'propriétaire' de ses missionnaires, lesquels restent ultimement sous la responsabilité du supérieur général qui peut par exemple les rappeler pour une autre région de mission ou un autre service.

4) – Division des Provinces – Dans les missions d'Afrique Equatoriale tout d'abord : faut-il constituer autant de provinces que de vicariats ? Ou faut-il organiser des provinces par nationalités ? La commission estime que ces différentes solutions poseraient de nouveaux et

difficiles problèmes et elle propose d'en rester au statu quo : les vicariats du Nyanza Septentrional, du Nyanza Méridional et de l'Unyanymabé forment une seule province, une autre province étant constituée par les trois autres vicariats du Tanganyka, du Haut-Congo et du Nyassa. La commission reconnaît que ce sont de vastes territoires à visiter pour les provinciaux mais cette situation évoluera dans le futur. Le Chapitre détermine ensuite les modalités de représentation des vicariats apostoliques aux Chapitres généraux .

5) – D'autres décisions sont encore prises ou envisagées pour l'avenir, relativement aux territoires, à la direction des provinces et au prochain Chapitre général :

- Le temps n'est pas encore venu pour la Société de fonder des provinces par appartenance linguistique des missionnaires (c'est-à-dire une province par pays) ; cependant il sera sans doute nécessaire de fonder une province allemande ;
- Carthage et Thibar dépendant de la Maison Mère on décide la suppression de la province de Tunisie ; à Thibar le supérieur s'entendra avec le provincial de Kabylie pour la nomination des orphelins venus de Kabylie et affectés au domaine.

Plusieurs décisions concernent ensuite la province d'Europe :

- Toutes les maisons de formation sont rattachées à la Maison Mère ;
- Un délégué spécial du conseil général suivra ces maisons de formation .

Pour le prochain Chapitre général on décide ce qui suit :

- La représentation de la province d'Europe se fera par collèges selon les types d'œuvres ;
- Un découpage en collèges sera également fait pour la mission du Sahara –Soudan ;
- Jérusalem sera constituée en collège propre avec un délégué.

6) – Mission en pays d'islam – C'est presque la dernière question abordée à ce Chapitre : on donne en effet la parole au père Malfreyt, délégué élu pour le Sahara, qui fait un exposé sur sa mission. Or Il y explique, comme on va le voir, comment la présence des missionnaires au Sahara a progressivement changé de perspective. Voici quelques passages des Minutes à propos de cette intervention :

"Le père fait rapidement l'historique de cette mission (du Sahara). Pendant de longues années les missionnaires établis dans ces régions ont eu pour but principal de chercher les voies qui permettraient de pénétrer jusqu'au Soudan, afin de s'opposer à l'extension de l'islam. Ce n'est que depuis quelques années seulement que la mission proprement dite a été établie.

Il serait donc inexact de regarder cette mission comme infructueuse ; elle a ses difficultés spéciales, c'est vrai, mais celles-ci ne sont pas insurmontables. Il serait nécessaire d'y établir de nouveaux postes, d'y créer des écoles, pouvant préparer et amener la conversion des infidèles. Il faudrait aussi venir en aide aux nombreux Européens qui y sont établis et qu'on ne peut secourir, faute de personnel. Par ailleurs les conquêtes récentes ouvrent un nouveau champ d'action aux missionnaires. Un point important serait d'assurer à cette mission des bases d'opération et de ravitaillement (Aïn Sefra), comme aussi d'obtenir aux missionnaires le titre d'aumôniers militaires." (Chapitre 1900, Minutes p.159-160)

Ces quelques lignes révèlent sinon une prise de conscience du moins un approfondissement par rapport à la valeur propre de la mission en pays musulman, approfondissement qui se poursuivra tout au long de l'histoire de la Société des Missionnaires d'Afrique. Il est significatif cependant que le père Malfreyt sente non seulement la nécessité d'expliquer cette

évolution à ses confrères, mais aussi qu'il estime nécessaire d'insister pour dire que la présence des missionnaires au Sahara garde toute sa valeur. Est-ce à dire que cela n'allait pas de soi, ou qu'il y avait eu débat à ce propos pendant le Chapitre, les Minutes ne permettent pas de le dire. Il n'est pas possible ici de développer cette page de l'histoire de la Société mais ces quelques réflexions faites au Chapitre de 1900 méritaient d'être soulignées.

Finalement le père Malfreyt et le représentant de Mgr Hacquard, le père Bresson, demandent ensemble la séparation de la mission du Sahara de celle du Soudan. Après débat et malgré l'avis plutôt défavorable de Livinhac le Chapitre donne mandat au Conseil pour faire les démarches en ce sens auprès de la Congrégations de la Propagande. Le père Bresson en profite, toujours au nom de mgr Hacquard , pour demander plus de missionnaires pour le Soudan "*où d'autres Congrégations convoitent une partie des territoires qui nous sont confiés.*"

7) Une dernière session a lieu le soir du 28 avril : on y décide d'ouvrir une maison de recrutement au Canada francophone, et on écoute quelques dernières informations sur leurs missions de la part de mgr Lechaptois et de mgr Dupont. Rappelons simplement, à propos du Canada, que l'ouverture d'une maison à Québec sera réalisée quelques mois plus tard par le père Forbes qui fera rayonner avec un succès remarquable l'appel pour la mission en Afrique et le nom de la Société des Pères Blancs.

Ainsi s'achève ce douzième Chapitre général. Par bien des aspects il fait entrer la Société des Missionnaires d'Afrique dans une période de véritable maturité, tant au plan de l'expérience apostolique acquise dans les différents territoires de mission qu'au niveau de l'organisation et de l'animation internes indispensables à une telle œuvre.

CONCLUSION

Que retenir de ce long parcours qui nous a fait suivre le développement des assemblées capitulaires de la Société des Missionnaires d'Afrique depuis la fondation jusqu'au début du XX^e siècle, sur près de vingt-cinq ans ? Tout d'abord il est certain que ces assemblées ne reflètent pas tous les aspects de la vie des missionnaires, ni toutes les questions qui se posent normalement à un institut de ce type. Néanmoins elles nous donnent des ouvertures importantes et parfois des informations suffisamment développées pour qu'on puisse tirer quelques conclusions.

La première revient à souligner l'existence de vrais débats dès les premières assemblées, et la liberté d'y exprimer des opinions diverses ou même divergentes. Sans doute, et on l'a souligné, la présence du cardinal Lavigerie en imposait et il était probablement difficile de s'opposer directement à ses vues. Malgré cela on voit que les difficultés, les insuffisances et même les déficiences qui se révèlent dans certaines situations ne sont pas masquées. On peut aussi se demander si dans certains débats de ces premiers Chapitres le renvoi d'une question, par l'assemblée, à la décision du conseil général n'exprimait pas, de façon détournée, la réticence des capitulants à décider ce qu'aurait voulu le Cardinal.

Une autre question apparaît importante, à savoir le souci de trouver un juste équilibre entre une certaine autonomie des vicariats apostoliques et la responsabilité concrète de la Société sur ces missions qui lui sont confiées. Cette question n'émerge que progressivement et c'est normal, mais les débats du chapitre de 1900 montrent que c'était très sérieux. Certains vicaires apostoliques n'auront-ils pas la tentation de s'ériger comme seule autorité en matière de méthodes d'apostolat, de gestion du personnel, de finances, etc. ? Mais alors quelle marge de manœuvre resterait-il au conseil général, lequel a effectivement la charge de toutes les missions et doit aussi disposer de personnel pour la formation et les services généraux de la Société ? Et surtout que deviendraient l'unité et l'esprit de famille de cette Société, tels que les définissait le Cardinal Lavigerie et tels que cela a été compris par les premiers missionnaires ? L'enjeu était effectivement très sérieux, et cela a bien été perçu par les Chapitres qui ont eu à en discuter, comme en témoignent les décisions prises.

Un autre domaine enfin que les assemblées traitent avec beaucoup de sérieux, c'est celui des vocations et de l'organisation de la formation. Quelles méthodes prendre pour faire connaître la Société et y attirer des jeunes de qualité, et comment organiser les maisons et la formation donnée pour préparer des missionnaires de valeur ? On peut discuter certaines solutions retenues, ou remarquer aussi la difficulté des responsables à prendre des décisions durables, mais on doit finalement mettre en avant le souci permanent de donner aux futurs missionnaires la formation la plus sérieuse possible. A un autre niveau le projet d'une sorte de troisième an à la manière des pères jésuites, projet ébauché au Chapitre de 1900, témoigne d'un réel souci de soutenir la vie spirituelle des missionnaires .

Chaque point de cette brève conclusion mériterait d'être approfondi et complété, et d'autres développements pourraient encore être proposés à partir des documents et événements présentés dans cette étude. Ainsi, au terme de ce parcours, c'est une invitation à continuer la recherche qui se présente à l'esprit, sans oublier les treize autres Chapitres Généraux qui ont jalonné l'histoire des Missionnaires d'Afrique , de 1900 jusqu'à nos jours.

Sainte-Foy-Les-Lyon, le 30 avril 2002

Jean-Claude CEILLIER, M.Afr.

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
I – Les huit premiers Chapitres Généraux	4
A) Un Chapitre de fondation : 1874	4
B) Des Chapitres pour apprendre et comprendre	6
- 2 ^{ème} Chapitre Général : 1875	7
- 3 ^{ème} Chapitre Général : 1876	7
- 4 ^{ème} Chapitre Général : 1877	8
- 5 ^{ème} Chapitre Général : 1878	11
- Quelques réflexions...	12
- 6 ^{ème} Chapitre Général : 1880	13
- 7 ^{ème} Chapitre Général : 1883	13
- 8 ^{ème} Chapitre Général : 1885	14
II – Autonomie et croissance : Chapitre Général de 1886	15
- Quatre décisions importantes	16
III – Un Chapitre Général remarquable : 1889	18
- Première session	18
- Seconde session	19
IV – Premier Chapitre sans le fondateur : Chapitre Général de 1894	22
A) Préparation	22
B) le Chapitre lui-même	24
C) Commissions de travail et Rapports	25
D) L'essentiel des travaux du Chapitre	29
1- Commission des vocations	29
2- Commission dite des abus	30
3) Commission des constitutions	31
4) commission du temporel	32
5) Autres questions traitées au Chapitre	32
E) Clôture du Chapitre Général	33
V – Le Chapitre de la maturité : Chapitre Général de 1900	35
A) Rapport général	35
B) Mise en route du travail	36
C) Commissions de travail et premiers débats	37
a- Quorum au Conseil général	38
b- Commission des maisons de philosophie	38
c- Commission des Ecoles Apostoliques	38
d- Commission sur l'observation de la règle	38
e- Commission de l'organisation des provinces	40
Conclusion	43
